



C O N S E I L
E C O N O M I Q U E
S O C I A L E T
E N V I R O N N E M E N T A L
D E L A N O U V E L L E C A L E D O N I E

RAPPORT & VOEU N°02/2015

Autosaisine intitulée « L'illettrisme : un handicap social en Nouvelle-Calédonie »



Présentés par :

Les présidents des commissions:

M. Charles CALI, de la CCJS,

M. Christophe COULSON, de la CEETF.

Les rapporteurs des commissions :

M. Ronald PONIA, de la CCJS,

Mme Albertine BOOENE, de la CEETF.

Dossier suivi par :

Melle Diane RODRIGUEZ, chargée
d'études juridiques au CESE-NC.

Adoptés en commission, le 18 février 2015,

Adoptés en Bureau, le 23 février 2015,

Adoptés en Séance Plénière, le 27 février 2015.

RAPPORT N°02/2015

Le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie délibérant, conformément à l'article 155 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n°03/CP du 05 novembre 1999 portant organisation et fonctionnement du conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°04-CES/2010 du 28 mai 2010 portant règlement intérieur du conseil économique et social,

Vu la proposition en date du 28 juillet 2014 relative à la mise en place d'une autosaisine relative à l'illettrisme, le bureau a confié aux commissions de la culture, de la jeunesse, et des sports ainsi que de l'enseignement, de l'éducation, du travail et de la formation, le soin d'instruire ce dossier.

Les commissions se sont réunies à plusieurs reprises pour auditionner le membre du gouvernement, les directions, les services et les personnes concernés par ce sujet, à savoir :

DATES	LES INVITÉS AUDITIONNÉS
20/08/2014	Réunion de cadrage
03/09/2014	<ul style="list-style-type: none">- Monsieur André-Jean LEOPOLD, membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie notamment en charge du secteur de l'enseignement, accompagné de madame Yolande VERLAGUET, collaboratrice et de messieurs Yannick JAN, conseiller au cabinet de monsieur LEOPOLD, et Christian PRALONG, directeur de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie,- monsieur Alexandre GAUTIER, directeur de l'institut de la statistique et des études économiques en Nouvelle-Calédonie,
10/09/2014	<ul style="list-style-type: none">- monsieur Gérard MALAUSSENA, directeur de l'éducation de la province Sud,- madame Anaïs MEANDU POVEU, collaboratrice de cabinet chargée des secteurs de la formation et de l'insertion à la province Nord, accompagnée de monsieur Kévin BRAHIM, responsable de l'antenne de la province Nord à Nouméa.- monsieur Pierre TROTRO, directeur de l'enseignement et de la jeunesse à la province des Iles Loyauté,
17/09/2014	<ul style="list-style-type: none">- monsieur Jean-Yves KARTONO, inspecteur de l'Education nationale accompagné de monsieur Bruno-François MOSCHETTO, inspecteur des lettres,- messieurs Philippe MULARD, directeur des actions sociales de la Croix Rouge et Michel LANGE, responsable de l'apprentissage,
23/09/2014	<ul style="list-style-type: none">- mesdames Yolande CAVALOC, coordinatrice de la filière des professeurs des écoles et Delphine EYSSAUTIER, responsable du parcours lettres modernes MASTER –MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) de l'institut universitaire de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IUFM-NC),- monsieur Olivier GRZELAK, chargé de mission régional de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (Anlci) en Nouvelle-Calédonie,

01/10/2014	<ul style="list-style-type: none"> - monsieur Victor IHAGE, directeur de l'alliance de l'église évangélique, - monsieur Didier TAURU, directeur de l'école de la deuxième chance, - madame Stéphanie RABAULT, responsable scientifique à l'académie des langues kanak,
08/10/2014	<ul style="list-style-type: none"> - madame Yolande VERLAGUET et monsieur Yannick JAN, conseillers auprès du cabinet de Monsieur André-Jean LEOPOLD, membre du gouvernement chargé d'animer et de contrôler le secteur de l'enseignement, du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche, et de la mise en place du service civique, - monsieur Raphaël LARVOR, directeur adjoint et chef du service du développement économique à la direction de l'économie, de la formation et de l'emploi de la province Sud (DEFE), - mesdames Cathia CONTESSE, directrice adjointe de la mission d'insertion des jeunes (MIJ) et Gaëlle NASTASI, responsable de l'antenne à Nouméa de la MIJ-province Sud,
28/01/2015	- monsieur André-Jean LEOPOLD , membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie notamment en charge du secteur de l'enseignement, accompagné de madame Yolande VERLAGUET , collaboratrice.
12/02/2015	Présentation au sénat coutumier
<p><i>Lesquels ont apporté un précieux concours aux travaux du conseil économique, social et environnemental dont les conclusions vous sont présentées dans le vœu ci-joint.</i></p> <p><i>En outre, le Sénat coutumier, le régiment du service militaire adapté (RSMA), les ateliers pédagogiques personnalisés (APPNC) et l'institut de formation des maîtres (IFMNC) ont transmis leurs observations par écrit.</i></p> <p><i>Par ailleurs, la mission d'insertion des jeunes du Nord, l'institut universitaire de formation des maîtres (IUFMNC), la direction de la fédération de l'enseignement libre protestant et la direction diocésaine de l'enseignement catholique, également conviés, se sont excusés de n'avoir pu y participer.</i></p>	
15/10/2014	Réunion de synthèse n°1
03/12/2014	Réunion de synthèse n°2
04/02/2015	Réunion de synthèse n°3
10/02/2015	Réunion de synthèse n°4
18/02/2015	Réunion d'examen et d'approbation
24/02/2015	BUREAU
27/02/2015	SÉANCE PLÉNIÈRE
16	22

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	p.5
II. ETAT DES LIEUX	p.7
A) <u>Présentation du contexte</u>	
1. <i>Aux plans mondial et européen</i>	
2. <i>Au plan national</i>	
3. <i>Au plan ultra marin</i>	
B) <u>L'illettrisme en Nouvelle-Calédonie</u>	
1. <i>Rappel du contexte</i>	
2. <i>Les enjeux de la problématique</i>	
3. <i>La particularité de la langue</i>	
C) <u>Les moyens mis en œuvre pour lutter contre l'illettrisme en Nouvelle-Calédonie</u>	
1. <i>Dans le monde de l'éducation</i>	
2. <i>Dans le monde socio-professionnel</i>	
3. <i>Quelques exemples de dispositifs transversaux</i>	
III. CONSTATS	p.24
A) <u>Constats dans le cadre scolaire</u>	
B) <u>Constats dans la sphère privée de l'élève</u>	
C) <u>Constats dans le cadre professionnel</u>	
IV. RECOMMANDATIONS	p.31
A) <u>Une nécessaire action globale</u>	
B) <u>Le monde de l'éducation</u>	
C) <u>Le monde professionnel</u>	
V. CONCLUSION	p.36

I. INTRODUCTION

Déclaré grande cause nationale en 2013, l'illettrisme touche toutes les classes sociales et la Nouvelle-Calédonie n'est pas épargnée par ce phénomène. En effet, l'enquête information vie quotidienne (IVQ) de l'ISEE, publiée en novembre 2013, a relevé que **18% soit 29 000 calédoniens** étaient en situation d'illettrisme, mettant également en exergue que 38% de la population avait des problèmes de calcul, soit 4 adultes sur 10. Cette situation est alarmante à tel point que 18% de la population n'atteindrait pas le niveau de connaissance d'un enfant en sortie de CM2.

En 1995, le Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme considère comme relevant de situations d'**illettrisme** « *des personnes de plus de 16 ans ayant été scolarisées, et ne maîtrisant pas suffisamment l'écrit pour faire face aux exigences minimales requises dans leur vie professionnelle, sociale, culturelle et personnelle. Ces personnes, qui ont été alphabétisées dans le cadre de l'école, sont sorties du système scolaire en ayant peu ou mal acquis les savoirs premiers pour des raisons sociales, familiales ou fonctionnelles, et n'ont pu user de ces savoirs et/ou n'ont jamais acquis le goût de cet usage. Il s'agit d'hommes et de femmes pour lesquels le recours à l'écrit n'est ni immédiat, ni spontané, ni facile, et qui évitent et/ou appréhendent ce moyen d'expression et de communication* ». ¹

En 2003, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) aborde le sujet d'une autre manière en insistant sur les acquis des personnes touchées par l'illettrisme et sur leur positionnement dans le processus d'intégration sociale et d'exclusion :

« *L'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de la vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.*

Pour certaines personnes, ces difficultés en lecture et en écriture peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base comme la communication orale, le raisonnement logique, la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations, la prise de repères dans l'espace et dans le temps, etc.

Malgré ces déficits, les personnes en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture et un capital de compétences en ne s'appuyant pas ou peu sur la capacité à lire et à écrire. Certaines ont pu ainsi s'intégrer à la vie sociale et professionnelle, mais l'équilibre est fragile, et le risque de marginalisation permanent. D'autres se trouvent dans des situations d'exclusion où l'illettrisme se conjugue avec d'autres facteurs. » ²

En outre, il convient de différencier l'illettrisme de l'**analphabétisme** qui est l'incapacité ou la difficulté à lire, écrire et compter, par manque d'apprentissage. Cependant, les notions d'alphabétisme et l'alphabétisation ont évolué notamment au travers des campagnes menées par les organisations internationales.

¹ Définition citée dans le cadre national de référence « *Lutter ensemble contre l'illettrisme* » publiée par l'ANLCI en septembre 2003

² Idem

Ainsi, en 1958, l'UNESCO a précisé qu' « *une personne est analphabète si elle ne peut à la fois lire et écrire, en le comprenant, un énoncé simple et bref se rapportant à sa vie quotidienne* »³. Se développe alors l'idée d'une « éducation fondamentale », principalement centrée sur les compétences en lecture et en écriture. Le terme « analphabète » ne considère donc pas le parcours scolaire de la personne.

En 1978, l'UNESCO a adopté une définition encore en vigueur de l'alphabétisme fonctionnel : « *une personne est alphabète du point de vue fonctionnel si elle peut se livrer à toutes les activités qui requièrent l'alphabétisme aux fins d'un fonctionnement efficace de son groupe ou de sa communauté et aussi pour lui permettre de continuer d'utiliser la lecture, l'écriture et le calcul pour son propre développement et celui de la communauté* ».

En 1981, le rapport Oheix sur la pauvreté observe que beaucoup de Français ont des capacités limitées en lecture et en écriture. L'association ATD Quart-monde a ainsi créé le terme « illettrisme », pour alerter l'opinion publique sur la nécessité de satisfaire le besoin de culture de ces français, le terme « analphabète » étant jugé péjoratif. C'est de cette manière que le mot « illettrisme » a commencé à être utilisé pour décrire une personne ayant suivi le cycle de l'école primaire française sans pour autant y avoir acquis les compétences requises.

Par ailleurs, il est également important de distinguer les illettrés et les personnes non francophones qui rencontrent des difficultés liées à l'apprentissage du Français comme Langue Etrangère (FLE).

En bref, la définition de l'illettrisme ne peut rester sans un écho tout particulièrement dans un pays où la scolarité est obligatoire jusqu'à 16 ans, sachant que les objectifs majeurs assignés à l'école sont de savoir lire, écrire et compter.

Dans un contexte d'innovations technologiques où l'informatique et le numérique supposent d'avoir des compétences d'apprentissage particulières, les personnes illettrées sont désemparées face à cette situation vécue comme un réel handicap social.

C'est pourquoi le conseil économique, social et environnemental s'est saisi de la problématique en se posant la question suivante :

Par quels moyens la Nouvelle-Calédonie peut-elle aujourd'hui faire face à l'illettrisme, considéré comme un handicap social ?

Il est important d'établir, dans un premier temps, un état des lieux des dispositifs mis en place pour lutter contre l'illettrisme en Nouvelle-Calédonie (I). Dans un second temps, le conseil économique, social et environnemental émettra divers constats (II) aboutissant à une série de recommandations (III) dans le but d'envisager les meilleures solutions au niveau local.

³ « *Contre la précarité et la pauvreté – 60 propositions* », groupe de travail interministériel sous la direction de Gabriel OHEIX, 1981.

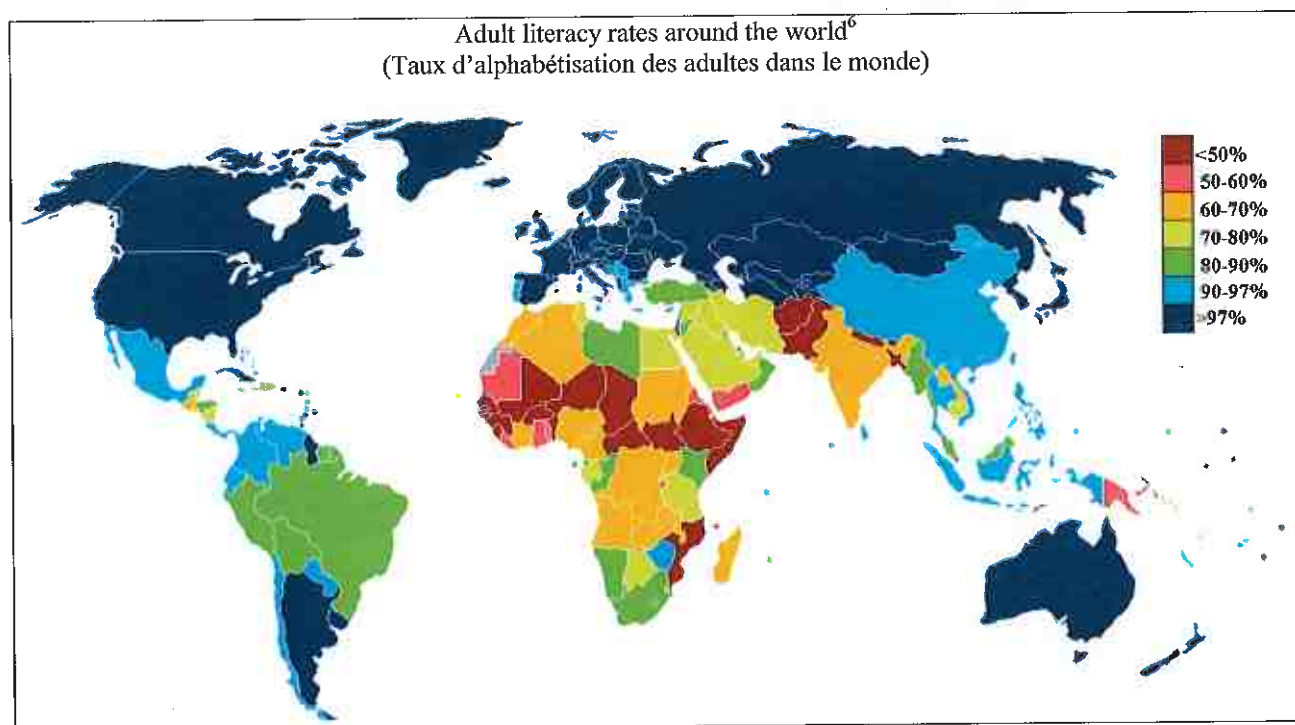
II. ETAT DES LIEUX

En premier lieu, il nous paraît essentiel de replacer l'illettrisme dans son contexte spatial en analysant l'ampleur du phénomène tant aux niveaux mondial et européen que national et régional avant de s'intéresser à la situation locale. Ensuite les différents moyens mis en œuvre pour lutter contre l'illettrisme tant à l'école que dans le monde professionnel, seront exposés et analysés de manière critique.

A) Présentation du contexte

1. Aux plans mondial et européen

Pour atteindre l'un des objectifs de l'éducation pour tous, le taux mondial d'illettrisme des adultes doit être réduit, de son niveau évalué à 21% en 2000⁴, à environ 10% en 2015. On compte 875 millions d'adultes illettrés dans le monde, dont environ 2/3 de femmes. 70% des adultes illettrés dans le monde se trouvent au Bangladesh, au Brésil, en Chine, en Egypte, en Inde, en Indonésie, au Mexique, au Nigéria et au Pakistan (ces pays forment ensemble les pays du E9)⁵.



A ce titre, les 5 et 6 février 2015, le siège de l'UNESCO a accueilli le 4^{ème} forum mondial intitulé « *Apprentissage tout au long de la vie : condition pour la paix et le progrès* ». Il s'est articulé autour de quatre thèmes, à savoir :

- assurer les conditions d'accès pour tous aux savoirs fondamentaux, de la petite enfance jusqu'à la fin de vie ;
- développer des communautés apprenantes humanisées ;

⁴ Source : The World Education Forum (Dakar, 2000)

⁵ Source : site internet de l'UNESCO « *Education for all week* »

⁶ Source: World Literacy Rates. http://en.wikipedia.org/wiki/File:Literacy_rate_world.PNG. Retrieved 13 April 2012

- promouvoir la santé tout au long de la vie ;
- faire émerger de la multiculturalité, la création de savoirs.

D'autre part, il convient de souligner le travail de la commission européenne qui a fait de la maîtrise de la lecture, l'un des premiers objectifs du programme de travail « Éducation et formation », lancé en 2002. Les États membres se sont alors engagés à réduire à 15 % maximum, avant la fin de la décennie, la proportion de jeunes de 15 ans ayant des compétences insuffisantes en lecture.

En 2010, un groupe d'experts a été mis en place pour étudier les moyens les plus efficaces de renforcer la maîtrise de la lecture tout au long de la vie. Le rapport de ce groupe vise à sensibiliser la population à la crise de l'alphabétisation qui touche tous les États membres et formule des recommandations sur la façon d'y remédier⁷.

De surcroît, une campagne « *L'Europe aime lire* » a été lancée pour sensibiliser le grand public à la crise d'alphabétisation et à promouvoir la lecture d'agrément.

2. Au plan national

En septembre 2003, l'ANLCI publie un cadre national de référence intitulé « *Lutter ensemble contre l'illettrisme* » lequel met en exergue quatre principes directeurs :

- l'exigence d'une action concertée des pouvoirs publics nationaux et territoriaux, des entreprises et de la société civile ;
- une démarche tournée vers l'accès de tous aux compétences de base, à la maîtrise de la langue française, à la culture ;
- une action continue à tous les âges de la vie ;
- une veille constante pour mieux connaître, comprendre et informer.

Sont également distingués quatre différents champs d'intervention appelant chacun, des solutions différentes pour des publics différents. Il s'agit tout d'abord d'agir auprès des tout-petits, des enfants, des adolescents et de leurs familles : c'est la prévention de l'illettrisme à proprement parler car l'action se situe en amont du problème. Ensuite, lorsqu'une situation d'illettrisme est installée, on distingue les actions auprès des jeunes de plus de 16 ans, des adultes et enfin des personnes âgées.

3. Au plan ultra-marin

⁷ Le groupe de haut niveau a utilisé une définition de l'alphabétisation à plusieurs niveaux, allant de l'alphabétisation de base à l'alphabétisation fonctionnelle et multiple. Par « alphabétisation de base », on entend la connaissance des lettres, des mots et des textes requise pour lire et écrire à un niveau qui permette d'acquérir la confiance en soi et la motivation nécessaires pour poursuivre l'apprentissage; par « alphabétisation fonctionnelle », on entend la capacité à lire et écrire qui permet de s'épanouir et de bien fonctionner en société, à la maison, à l'école et au travail; par « alphabétisation multiple », on entend la capacité à utiliser les compétences en lecture et en écriture pour produire, comprendre, interpréter et apprécier, avec un esprit critique, les énoncés reçus au moyen de divers médias et sous de nombreuses formes (papier, numérique, audiovisuel). L'alphabétisation multiple est une base indispensable pour la participation numérique et pour faire des choix avisés en matière de finance, de santé, etc. Les enquêtes internationales utilisent également cette définition.

En 2011 à **La Réunion**, 22,6 % des personnes âgées de 16 à 65 ans ayant été scolarisées sont en situation d'illettrisme soit 116 000 réunionnais qui rencontrent de grandes difficultés dans au moins un des trois domaines fondamentaux de l'écrit : la lecture de mots, la production de mots écrits et la compréhension d'un texte simple. Entre 2007 et 2011, le taux d'illettrisme n'a pas diminué. Il est trois fois supérieur à celui de France métropolitaine (7 %).



Comparativement aux Antilles, selon les dernières mesures disponibles, la Réunion affiche plus de cas que la Martinique (14 % de personnes en situation d'illettrisme en 2006) et la Guadeloupe (20 % en 2009).

Le Conseil économique et social régional de l'île de la Réunion a adopté, le 15 septembre 2010, un rapport de la commission « Développement humain » intitulé « Pour une Ile lettrée » dans lequel il dresse un état des lieux des actions mises en œuvre dans un objectif d'évaluation de l'efficacité des dispositifs et de préconisations. Ce rapport précise que « la prévention constitue la solution au problème : il faut arriver à tarir la source des illettrés. Ainsi, ne faudrait-il pas concentrer tous les efforts sur le pré-élémentaire et les premières années de l'élémentaire ? (...) Les commissions s'interrogent sur le système éducatif lui-même. Sans vouloir mettre en cause d'une manière quelconque le travail des enseignants, il leur paraît clair que l'institution scolaire ne parvient pas à mettre en place un système permettant de faire réussir tout le monde. »

Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2009, 55 000 **Guadeloupéens** âgés de 16 à 65 ans, soit une personne sur quatre, se trouvent dans une situation préoccupante face à l'écrit, à un degré tel qu'une communication efficace par ce moyen leur est particulièrement difficile.

Pour un Guadeloupéen sur six, la communication est même très difficile. Ils obtiennent un taux de réussite inférieur à 40 % à des exercices permettant d'évaluer leurs compétences dans les trois domaines fondamentaux de l'écrit (la lecture, l'écriture et la compréhension d'un texte simple). Des gestes de la vie quotidienne comme lire un journal, rédiger une demande d'emploi ou comprendre un contrat en sont rendus d'autant plus délicats.

	En difficulté à l'écrit	Dont difficultés graves ou fortes
16-24 ans	15 %	14 %
25-29 ans	21 %	17 %
30-39 ans	25 %	24 %
40-49 ans	25 %	22 %
50-59 ans	45 %	39 %
60-65 ans	46 %	42 %

Source : Isee, enquête Information et Vie Quotidienne, 2013

Le lieu de scolarisation est déterminant : plus des deux tiers des résidents guadeloupéens ayant été scolarisés à l'étranger ont des difficultés graves ou fortes. Le français, langue étrangère pour cette population, constitue un obstacle important à la communication. Néanmoins, parmi les personnes ayant été scolarisées dans le département ou ailleurs en France, 48 000 Guadeloupéens, soit 20 % des 16-65 ans, se trouvent en situation d'illettrisme.⁸

De manière plus générale, au niveau de l'outre-mer français, il convient de s'appuyer sur les données recueillies par la direction du service national montrant la répartition en pourcentages des jeunes en situation d'illettrisme, lorsqu'ils se présentent à la Journée défense de citoyenneté (JDC).

En 2013, en **Polynésie française**, 38% des jeunes s'étant présentés à la JDC ont été détectés comme illettrés, 52% d'entre eux avaient déjà décroché du système éducatif polynésien sans diplôme.

D'une manière plus générale et afin de mieux cerner la réalité du problème, le conseil économique, social et environnemental précise la signification des profils établis par les journées d'appel de préparation (aujourd'hui appelées « journées de défense citoyenne ») à savoir :

- le profil 1 concerne les jeunes ne disposant pas de mécanismes efficaces de traitement des mots écrits corrélativement à une compréhension très déficiente ;
- le profil 2 regroupe les personnes ne disposant pas de mécanismes efficaces de traitement des mots écrits, malgré un niveau linguistique correct, corrélativement à une compréhension très déficiente ;
- le profil 3 concerne les jeunes dont le déficit de compréhension est certainement dû à un niveau linguistique très faible ;
- le profil 4 rassemble les jeunes dits « faibles lecteurs », capables de lecture à voix haute, ayant un niveau linguistique correct mais qui comprennent mal ce qu'ils lisent ;
- le profil 5 concerne tous les jeunes dont le niveau de compréhension est satisfaisant.

Seuls sont concernés dans la prise en compte de l'illettrisme les profils 1 et 2. Comme le démontre le tableau ci-dessous, en France, en 2012, 4,4% des jeunes reçus lors des JDC⁹ (soit 32 267) étaient alors en situation d'illettrisme.

⁸ Source : Enquête Information et Vie Quotidienne : « L'illettrisme, un problème préoccupant en Guadeloupe » réalisée fin 2008-début 2009.

⁹ Journées d'appel à la défense

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
ALSACE	5,3%	4,9%	5,1%	4,6%	4,6%	4,1%	3,9%
AQUITAINE	4,4%	5,0%	5,1%	4,4%	4,1%	3,6%	3,4%
AUVERGNE	2,6%	2,5%	3,0%	3,6%	3,3%	4,2%	3,7%
BOURGOGNE	5,3%	4,8%	4,9%	4,2%	4,2%	4,0%	4,0%
BRETAGNE	3,3%	3,6%	3,7%	3,4%	4,2%	3,1%	3,0%
CENTRE	4,3%	4,8%	4,8%	4,9%	3,3%	4,6%	4,1%
CHAMPAGNE-ARDENNE	5,2%	6,0%	6,1%	6,5%	4,4%	5,2%	5,1%
CORSE	4,5%	5,5%	2,6%	3,5%	5,5%	3,8%	3,3%
FRANCHE-COMTE	2,8%	3,6%	3,5%	4,5%	3,9%	3,8%	3,5%
ILE-DE-FRANCE	4,5%	4,7%	4,7%	4,2%	4,3%	4,0%	3,2%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	5,0%	5,2%	5,4%	4,7%	5,0%	3,9%	3,8%
LIMOUSIN	3,9%	4,4%	3,8%	4,4%	4,3%	4,7%	4,0%
LORRAINE	4,0%	4,0%	4,1%	4%	4,6%	4,3%	4,0%
MIDI-PYRENEES	3,4%	4,1%	3,9%	4%	3,9%	3,9%	3,5%
NORD-PAS-DE-CALAIS	7,5%	7,8%	7,5%	6,3%	3,8%	5,5%	5,2%
BASSE-NORMANDIE	5,6%	5,3%	4,9%	4,5%	4,1%	4,2%	3,9%
HAUTE-NORMANDIE	6,8%	6,0%	5,1%	5,1%	6,0%	4,6%	4,3%
PAYS DE LA LOIRE	4,1%	3,9%	3,9%	3,9%	3,9%	3,7%	3,6%
PICARDIE	8,1%	8,3%	7,8%	6,7%	6,4%	5,8%	5,5%
POITOU-CHARENTES	4,1%	4,8%	4,7%	5,1%	5,1%	4,7%	4,6%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	4,9%	5,4%	5,5%	4,2%	4,2%	3,8%	3,5%
RHONE-ALPES	4,1%	3,9%	4,0%	3,5%	3,5%	3,1%	3,0%
Ensemble	4,8%	4,9%	4,9%	4,5%	4,3%	4,1%	3,7%
GUADELOUPE				16,8%	19,0%	20,1%	17,8%
GUYANE				25,7%	26,2%	28,7%	26,9%
MARTINIQUE				16,6%	16,1%	17,1%	15,6%
MAYOTTE				49,1%	48,4%	44,3%	49,5%
REUNION				15%	16,9%	15,5%	14,7%
Ensemble DOM				19%	20,4%	20,6%	19,5%
Métropole + DOM				5,10%	5,1%	4,8%	4,4%

Source : ANLCI, « Les chiffres nationaux et régionaux des journées défense citoyenneté de 2006 à 2012 »

B) L'illettrisme en Nouvelle-Calédonie

Le conseil économique, social et environnemental s'est appuyé non seulement sur les auditions des professionnels concernés par le sujet, mais également sur les différents rapports publiés afin de dresser un tableau le plus exhaustif possible des problématiques engendrant l'illettrisme ainsi que ses conséquences.

1. Rappel du contexte

En 2008, la mission d'insertion des jeunes de la province Sud a sollicité l'ANLCI afin de réfléchir à la mise en place des outils de lutte contre l'illettrisme. Ainsi, en 2009, un référent a œuvré à la mise en place d'un colloque sur l'illettrisme organisé par la fédération des œuvres laïques (FOL) après avoir été mandaté par l'Etat.

Dès lors, les constats émis en 2009 sont toujours d'actualité en 2014 et le conseil économique, social et environnemental relève les éléments suivants issus du colloque :

- un déplacement de l'agence nationale sur le territoire,
- l'inauguration du centre de ressources sur l'illettrisme de la MIJ Sud,
- et la mise en place du premier comité de pilotage rassemblant le Haut-commissariat, les provinces et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

En 2010, la dynamique se poursuit avec notamment le second comité de pilotage qui conclut au besoin de réaliser une enquête.

En parallèle, les intervenants du régiment de service militaire adapté (RSMA) ont été formés à la lutte contre l'illettrisme. Ainsi, le conseil économique, social et environnemental souligne que l'organisation des états généraux de l'illettrisme des Outre-Mer ayant débuté en avril 2009 ont contribué à la prise en compte de ce phénomène.¹⁰

En 2011, le travail continue avec des formations en province Nord, la tenue d'un premier comité technique et le démarrage du projet du *Fonds d'expérimentation jeunesse* de la MIJ Sud. Il s'agit d'une **expérimentation** sociale sur trois groupes de jeunes, tous en grandes difficultés, permettant de tester l'efficacité des outils de lutte contre l'illettrisme. L'objectif est d'amener les jeunes, au niveau d'entrée requis à l'apprentissage professionnel au RSMA ou au centre de formation des apprentis (CFA). Le conseil économique, social et environnemental regrette que cette action ait été interrompue faute de financements suffisants.

L'année 2012 marque aussi le démarrage de l'enquête sur l'illettrisme en Nouvelle-Calédonie menée par l'ISEE.

Depuis cette date, plus aucune action n'a été menée et le comité de pilotage demeure dans l'attente des résultats de l'étude pour se remobiliser¹¹.

¹⁰ Le Comité interministériel de l'Outre-mer réuni pour la première fois le 6 novembre 2009 a adopté 137 mesures inspirées des Etats généraux de l'Outre-mer lancés en avril. Ces décisions sont destinées à « refonder la politique menée par le Gouvernement à l'égard de l'outre-mer » et notamment à diminuer de moitié en cinq ans l'écart existant entre l'outre-mer et la métropole en matière d'illettrisme.

¹¹ L'étude ayant été menée en 2013

Le représentant de l'ANLCI insiste sur les trois axes de travail couverts par l'élaboration d'un dispositif de lutte contre l'illettrisme (DLCI), à savoir :

- la prévention de l'illettrisme à l'école,
- l'insertion socio professionnelle des 3160 chômeurs ainsi que la prise en compte de la situation des 13 500 salariés illettrés,
- la priorisation pour les 16-25 ans qui n'entrent ni dans les processus de formation ni à l'école.

C'est donc dans ce cadre que les différents acteurs locaux détiennent un rôle prépondérant en fonction de leurs compétences et des moyens dont ils disposent.

2. Les enjeux de la problématique

Avant tout, le conseil économique, social et environnemental a tenu à revenir sur les causes et les conséquences de l'illettrisme afin de saisir les enjeux du problème.

Ce phénomène résulte de la combinaison de facteurs multiples existant à des degrés divers en fonction des individus tels que :

- **le niveau de vie** : l'enquête de l'ISEE démontre que le risque est directement lié à la catégorie socioprofessionnelle. Ainsi, les ouvriers forment un public fragile (ils représentent 45% des travailleurs en difficulté à l'écrit et en calcul).
- **les habitudes de la lecture** qui jouent un rôle important dans l'apprentissage.
- **des situations de rupture** de toute sorte : familiales, linguistiques, culturelles, scolaires, économiques, etc., comme des troubles affectifs entre l'individu et son environnement familial, des déficiences du milieu familial (accès à la culture, fréquentation de l'école, éloignement, etc.) ou encore des difficultés sociales.
- **la pratique d'une langue maternelle autre que celle de l'enseignement.**
- **l'absence de scolarisation** : le décrochage scolaire et l'absentéisme sont des facteurs à risque pour les élèves concernés.

De nos jours, ne pas savoir lire, écrire et compter représente un handicap. En effet, le simple fait de préparer une liste de courses ou de retirer de l'argent constituent des actes difficiles alors qu'ils sont considérés comme simples pour la majorité de la population.

Le conseil économique, social et environnemental met en exergue la vulnérabilité et l'isolement des personnes de tous âges touchées par l'illettrisme, qui se sentent dévalorisées et frustrées mais surtout honteuses. Pour dissimuler cet état, elles évitent que leur échec ne soit rendu public en s'isolant et en fuyant les rapports sociaux.

Par ailleurs, l'illettrisme vise également des personnes ayant atteint une certaine maîtrise de ces savoirs, puis avec le temps les ont « perdus ». On retrouve souvent dans cette catégorie des personnes âgées qui ont été scolarisées très tôt et qui n'avaient pas nécessairement l'habitude d'écrire.

Hormis ces causes générales de l'illettrisme, la Nouvelle-Calédonie connaît une autre particularité propre à son histoire qui peut être considéré comme l'un des facteurs de l'illettrisme : il s'agit de l'existence de langues autochtones.

3. La particularité de la langue en Nouvelle-Calédonie

Le conseil économique, social et environnemental relève le plurilinguisme sociétal calédonien avec à côté du français, langue officielle, une trentaine de langues autochtones austronésiennes : les langues kanak, le javanais, le vietnamien, le wallisien, le futunien, etc.¹². Ce « plurilinguisme sociétal calédonien » est pris en considération tant par les documents juridiques¹³ que par les institutions. C'est dans ce cadre qu'a été créée en 2007 une académie des langues kanak.



Source : IFM-NC 2007

Cette dernière a pour mission de « fixer les règles d'usage et de concourir à la promotion et au développement de l'ensemble des langues et dialectes kanak ». ¹⁴ Elle participe également à l'élaboration d'outils pédagogiques en la matière.

Par ailleurs, en novembre 2014, le gouvernement a participé au séminaire de la culture et des langues kanak intitulé « Faites des langues » dont l'objectif premier est de dresser un état des lieux de l'enseignement des langues kanak sur le territoire. L'évolution de cette problématique est donc toujours autant d'actualité.

¹² Intervention de Jacques VERNAUDON, linguiste et maître de conférences à l'université de la Nouvelle-Calédonie, lors du colloque du 17 juillet 2009.

¹³ Accord de Nouméa, point 1.3.3 : « Les langues kanak sont, avec le français, des langues d'enseignement et de culture en Nouvelle-Calédonie. Leur place dans l'enseignement et les médias doit donc être accrue et faire l'objet d'une réflexion approfondie.

Une recherche scientifique et un enseignement universitaire sur les langues kanak doivent être organisés en Nouvelle-Calédonie. L'Institut national des langues et civilisations orientales y jouera un rôle essentiel. Pour que ces langues trouvent la place qui doit leur revenir dans l'enseignement primaire et secondaire, un effort important sera fait sur la formation des formateurs.

Une académie des langues kanak, établissement local dont le conseil d'administration sera composé de locuteurs désignés en accord avec les autorités coutumières, sera mise en place. Elle fixera leurs règles d'usage et leur évolution. »

¹⁴ Délibération n°265 du 17 janvier 2007 portant création et organisation de l'académie des langues kanak (JONC du 30 janvier 2007, pages 672 et suivantes).

Se pose alors la question de l'influence de ces langues sur l'illettrisme de certaines personnes, notamment les enfants.

L'enquête de l'ISEE de 2013 considère que parler tôt le français est un atout. Ainsi, un adulte sur trois dont le français n'est pas la langue maternelle est en situation préoccupante par rapport à l'écrit. Ce constat concerne principalement les personnes issues des communautés océaniques, locutrices d'une autre langue ou dialecte pour communiquer, mais aussi les personnes d'origine étrangère.

Langue maternelle	Performances médiocres à l'écrit	Performances médiocres en calcul	Performances médiocres en compréhension orale
Français	10	30	9
Autre langue	33	56	28

Source : « Tableau 4 : Influence de la langue maternelle (en%) », Isee, enquête Information et Vie Quotidienne, 2013

En matière d'enseignement des langues, le cadre juridique prévoit qu'à l'école maternelle et primaire, les parents doivent exprimer leur volonté de mettre en place un accompagnement de la pratique en langue et culture kanak. L'organisation de cet enseignement est alors réalisée en concertation avec les communes (projet d'école) et les provinces (recrutement d'enseignants spécialisés ou de locuteurs agréés) concernées en fonction des réalités culturelles et linguistiques¹⁵.

Par conséquent, au regard des enjeux de l'éradication de l'illettrisme, le conseil économique, social et environnemental présente un état des lieux non exhaustif des actions mises en œuvre pour atteindre cet objectif.

C) Les moyens mis en œuvre pour lutter contre l'illettrisme

Afin d'appréhender au mieux les actions de lutte contre l'illettrisme, le conseil économique, social et environnemental distingue deux publics : d'une part, les personnes en situation d'illettrisme au sortir du système scolaire (les moyens de prévention) et d'autre part, celles déjà insérées dans le monde du travail ou la société (les moyens de remédiation¹⁶).

¹⁵ Articles 14 et suivants de la délibération n°191 du 13 janvier 2012 portant organisation de l'enseignement primaire de la Nouvelle-Calédonie.

¹⁶ La remédiation est la mise en œuvre des moyens permettant de résoudre des difficultés d'apprentissage repérées au cours d'une évaluation. Elle doit être distinguée du « rattrapage » qui consiste en une remise à niveau des connaissances (source : bulletin officiel n°33 du 20 septembre 2007).

1. Dans le monde de l'éducation

A titre liminaire, le conseil économique, social et environnemental souligne la définition du **socle commun de connaissances et de compétences** fixé par l'annexe n°1 de la délibération n°191 du 13 janvier 2012 portant organisation de l'enseignement primaire de la Nouvelle-Calédonie : « *la scolarité obligatoire, de l'école primaire, section des grands, jusqu'au collège, doit permettre à chaque élève d'acquérir le socle commun constitué de sept compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société.* »

Les **sept compétences** du socle commun de connaissances et de compétences sont :

- ✓ la maîtrise de la langue française ;
- ✓ la pratique d'une langue étrangère ;
- ✓ la maîtrise des principaux éléments de mathématiques et de la culture scientifique et technologique ;
- ✓ la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ;
- ✓ la culture humaniste ;
- ✓ les compétences sociales et civiques ;
- ✓ l'autonomie et l'initiative.

Dans cet objectif de réussite scolaire, le conseil économique, social et environnemental a porté son attention sur la formation des enseignants avant d'étudier les dispositifs mis en œuvre tant par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie que par les provinces.

a) En ce qui concerne la formation des enseignants

Au regard de l'importance de l'école et de la répartition des compétences propres à la Nouvelle-Calédonie, le conseil économique, social et environnemental examine le cadre de formation des enseignants du primaire et du secondaire (fin du primaire jusqu'à l'enseignement secondaire).

- **L'institut de formation des maîtres (IFM) de la Nouvelle-Calédonie** est un établissement public d'enseignement à caractère administratif¹⁷ qui a pour missions la formation initiale et continue des maîtres et des enseignants du premier degré ainsi que celles des instituteurs amenés à enseigner les langues et cultures kanak.

L'établissement forme les maîtres de la Nouvelle-Calédonie, veille à l'unité générale de cette formation sans préjudice des diverses catégories d'enseignants et permet l'amélioration continue de la pédagogie et le renouvellement des connaissances et des méthodes.

¹⁷ Il est réglementé par la délibération n° 70 du 16 janvier 1990 modifiée par les textes suivants: délibération n° 94/CP du 14 novembre 1990, délibération n° 012/CP du 05 novembre 1999 et délibération n° 177 du 25 janvier 2001.

L'IFM-NC dispense quatre types de formation :

- la formation initiale des futurs instituteurs avec, à la clé, un diplôme d'instituteur et un Deug « enseignement du premier degré » qui évoluera prochainement vers une licence,
- la formation continue des instituteurs en poste avec la participation de la DENC,
- la formation spécialisée qui vise à former l'instituteur aux besoins éducatifs particuliers,
- et la formation des professeurs des langues et de la culture kanak.

➤ **L'institut universitaire de formation des maîtres (IUFM)** de Nouvelle-Calédonie est devenu depuis le 1^{er} mai 2009 une école interne de l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

Cet institut a pour missions la formation des professeurs des écoles (niveau licence), des collèges et lycées à leur futur métier. Il dispense des formations professionnelles qui permettent au futur professeur de maîtriser les contenus de son enseignement et de s'approprier les connaissances didactiques et pédagogiques nécessaires à la transmission de ces contenus.

Telles sont les deux principales voies de formation des enseignants en Nouvelle-Calédonie qui garantirait un enseignement de qualité.

b) En ce qui concerne l'intervention du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Tout d'abord, il est important de noter qu'au titre de l'article 22, 28° de la loi organique modifiée, la Nouvelle-Calédonie est compétente en matière d'**enseignement primaire** pour tout ce qui concerne la formation des maîtres, le contrôle pédagogique et les programmes, « *sous réserve de la compétence des provinces pour leur adaptation en fonction des réalités culturelles et linguistiques* ».

A ce titre, une étude est actuellement menée par le gouvernement pour lutter contre l'illettrisme confiant à un chargé de mission le soin d'étudier cette problématique. Le but est d'établir un plan d'actions qui débiterait en 2015. Le projet éducatif fixe ainsi plusieurs orientations prioritaires à savoir :

- ✓ La place à accorder aux cultures dont sont porteurs les enfants ;
- ✓ La réussite éducative et scolaire pour chacun ;
- ✓ Un socle de valeurs partagées qui fondent la capacité de vivre ensemble ;
- ✓ La nécessité d'une cohérence et d'une continuité dans l'organisation des enseignements ;
- ✓ La réflexion à engager sur le plan de l'organisation administrative de l'enseignement.

Pour mémoire, **le conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie**, dans son **vœu n°01/2013 portant sur les attentes de la jeunesse calédonienne**, avançait que : « *les attentes des jeunes sont simples : être des citoyens à part entière dans la société dans laquelle ils vivent ce qui sous-*

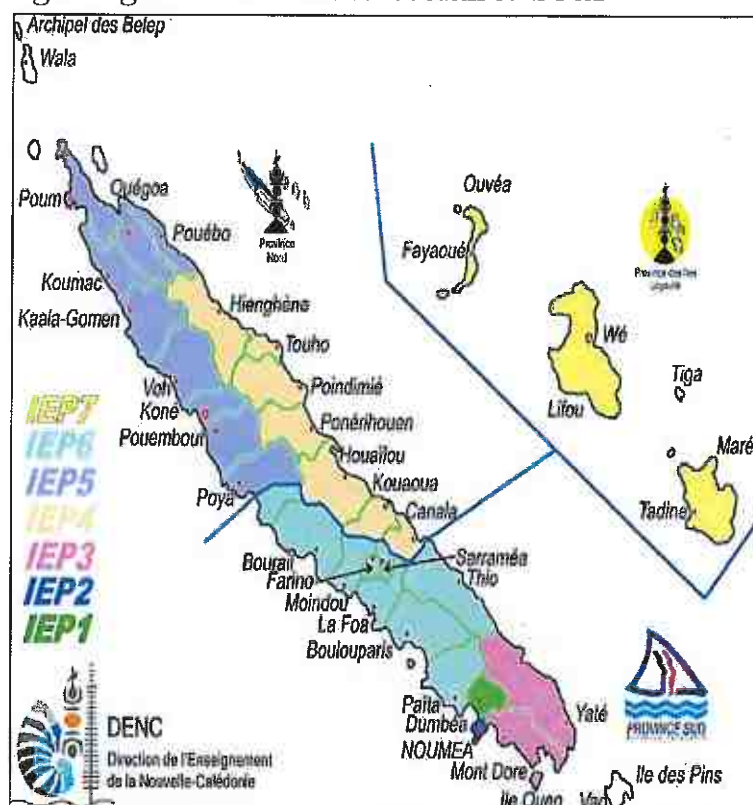
entend être capable de s'exprimer, pouvoir être entendu et écouté ainsi que de participer au quotidien avec l'environnement qui leur est propre. Aussi, il estime que l'ensemble des actions réalisées dans les établissements scolaires participent à cette richesse. De plus, il est primordial de placer le jeune au centre du dispositif en imaginant que la jeunesse est une étape. En effet, la démarche se réalise dès le plus jeune âge pour permettre une meilleure insertion ».

Devant l'ampleur de cette problématique, la direction de l'enseignement (DENC) a œuvré pour mettre sur pied le DESED (dispositif des enseignements spécialisés pour les enfants en difficulté).

Pour chacune des sept circonscriptions (cf. carte ci-dessous), une équipe d'enseignants spécialisés prend en charge la grande difficulté scolaire. Sous la responsabilité pédagogique de l'inspecteur, un psychologue scolaire et des maîtres ayant une option pour une prise en charge spécifique (dominante rééducative option G et cognitive option E) proposent des réponses aux besoins signalés par les enseignants.

Dans le cadre de la prise en charge des élèves à besoin éducatif particulier, l'inspecteur et le conseiller pédagogique en charge de l'adaptation à la scolarisation des élèves en situation de handicap accompagnent les équipes en référence au texte en vigueur¹⁸.

De surcroît, lorsque les élèves sont détectés avec des handicaps d'apprentissage, ils peuvent être orientés vers des classes d'intégration scolaire ou dans des classes ordinaires, avec des auxiliaires de vie. Ces élèves bénéficient d'un projet personnalisé de réussite scolaire (PPRS) ou d'un projet personnalisé d'éducation et de scolarisation adaptée (PPESA) notamment pour les élèves handicapés. Dans un autre cadre, ils bénéficient également, dans leur plan d'accompagnement personnalisé, d'un auxiliaire de vie ou d'un transport adapté (ce point est géré par la commission s'occupant des jeunes enfants en situation d'handicap).



Découpage des 7 circonscriptions de l'inspection de l'enseignement primaire (IEP)

¹⁸ Délibérations du 26 septembre 2005 : n°119 relative à la prise en charge des besoins éducatifs particuliers, n°120 relative aux modalités de scolarisation des enfants en situation de handicap ou présentant un trouble invalidant de la santé à l'école primaire, n°121 relative à l'équipe éducative à l'école primaire et n°122 relative aux commissions pour les enfants et les jeunes en situation de handicap de la Nouvelle-Calédonie (modifiée par la délibération n°455 du 8 janvier 2009).

c) En ce qui concerne le rôle des provinces

C'est au titre de leur compétence d'attribution en matière d'enseignement que ces collectivités interviennent dans la lutte contre l'illettrisme.

Or le conseil économique, social et environnemental relève que la sphère d'intervention des provinces dans le domaine de l'enseignement se limite à la gestion des enseignants (prise en charge salariale, gestion de carrière) et l'organisation de la carte scolaire.

Cependant, leurs actions peuvent s'étendre au périscolaire notamment avec le contrôle de l'accompagnement qui se fait après l'école. En bref, les provinces interviennent dans le champ éducatif sans s'immiscer dans les apprentissages.

Aussi, la **province Sud** propose différentes actions pour les enfants présentant des difficultés à l'école. Le conseil économique, social et environnemental remarque notamment le travail collaboratif du personnel alliant l'aspect scolaire avec l'intervention d'enseignants et l'aspect psychologique grâce à l'appui d'éducateurs spécialisés voire même de psychologues dans certains cas.

Quant à la **province Nord**, elle s'appuie sur les résultats de la journée d'appel à la défense (JAPD) pour connaître la situation de l'illettrisme dans son périmètre. Face à ce problème sensible, la collectivité a mis en place des formations pour les conseillers en insertion et des formateurs des maisons familiales rurales. Le conseil économique, social et environnemental observe également que les éducateurs d'internat repèrent les élèves susceptibles d'être concernés par l'illettrisme.

Bien que la compétence en matière pédagogique relève de la Nouvelle-Calédonie, la **province des Iles Loyauté** mène des actions pour appuyer la pratique gouvernementale.

A titre d'exemple, le conseil économique, social et environnemental relève les activités au niveau des bibliothèques et des centres documentaires : ce projet initié en 2010 est notamment assuré par les associations de parents d'élèves.

A cet égard, le conseil économique, social et environnemental remarque le développement de l'enseignement des langues kanak, essentiel à la lecture et acté par la loi organique. Cependant, il note le défaut d'évaluation en terme de résultats de lecture au regard du travail des bibliothèques.

En outre, plusieurs autres activités sont mises en place en liaison avec les ateliers pédagogiques personnalisés (APPNC).

d) En ce qui concerne l'enseignement privé

Le conseil économique, social et environnemental relève un exemple de dispositif intéressant proposé par l'alliance scolaire évangélique :

- sur Lifou au collège Havila, il est mis en place un cycle d'orientation sur trois ans qui concernent les classes de 6^{ème} et 5^{ème}. A l'issue de ce cycle, les élèves entrent en 4^{ème} générale avec 100 % de réussite au brevet des collèges.

- au lycée, mise en place d'une 2nde adaptée sur deux ans débouchant sur un accès en 1^{ère} générale. A l'issue de ce cursus, il est présenté un taux de 90% de réussite au baccalauréat.

Pour conclure, dans le monde de l'éducation et après analyse des données recueillies, force est de constater que malgré les différents dispositifs mis en œuvre, le taux d'illettrisme reste élevé. Les fondamentaux doivent être appris à l'école primaire qui est, ne l'oublions pas, obligatoire depuis l'âge de 5 ans. Devant un tel constat, doit-on revoir l'enseignement de ces fondamentaux nécessaires à l'insertion professionnelle ?

2. Dans le monde socio-professionnel

Le cadre national de référence émet plusieurs recommandations à l'attention des entreprises :

1) *Intégrer la formation de base dans la gestion des ressources humaines et sensibiliser les branches professionnelles et les entreprises à cet enjeu :*

- s'appuyer sur toutes les occasions qui justifient un développement des compétences de base,
- concilier les logiques de promotion sociale et de développement des compétences de l'entreprise,
- sensibiliser les dirigeants ainsi que les salariés et leurs représentants.

2) *Conduire les projets de formation de base en mobilisant l'ensemble des acteurs de l'entreprise :*

- avoir une vision collective du but de l'action avant d'engager une démarche de repérage des situations individuelles,
- mobiliser les salariés, la direction et l'encadrement intermédiaire.

3) *Ancrer les apprentissages dans les pratiques professionnelles :*

- s'appuyer sur les pratiques professionnelles,
- réinvestir les acquis de la formation dans les situations de travail,
- motiver les jeunes et les demandeurs d'emploi en leur donnant l'occasion de (re) découvrir les apprentissages fondamentaux à partir des pratiques professionnelles.

4) *Renforcer les partenariats pour améliorer la qualité des actions :*

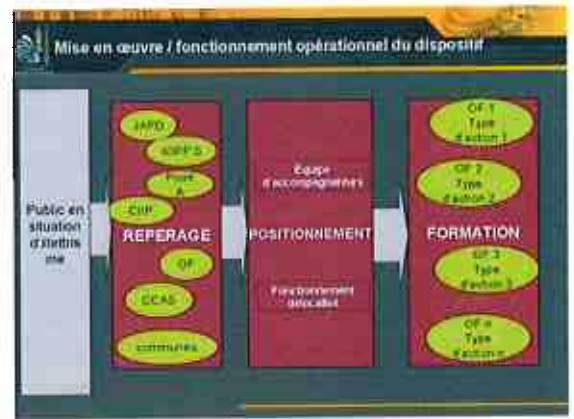
- améliorer la qualité en mobilisant tous les partenaires,
- développer les coopérations avec les organismes prestataires,
- partager son expérience et s'appuyer sur celle des autres.

a) En ce qui concerne l'intervention du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Au titre de sa compétence en matière de formation professionnelle continue, le gouvernement a notamment développé :

- un **institut pour le développement des compétences** (IDC NC) qui comprend un observatoire de l'emploi, de la formation, des qualifications et des salaires (OEFQS) ayant pour but de déterminer les attentes des entreprises à moyen et long termes.

- la **validation des acquis et de l'expérience** (VAE) qui permet à toute personne engagée dans la vie active de se voir reconnaître officiellement des compétences professionnelles aboutissant à l'obtention d'un titre, diplôme ou certificat de qualification ;
- le **comité consultatif de la formation professionnelle (CCFP)** de Nouvelle-Calédonie ayant pour mission de contribuer à la définition de la politique de formation professionnelle et à son suivi.



A cet égard, le conseil économique, social et environnemental remarque qu'en 2012, la direction de la formation professionnelle continue (DFPC) propose la mise en place d'une expérimentation du dispositif de lutte contre l'illettrisme organisé autour de quatre grands axes (cf. schéma)¹⁹. Ainsi, le conseil économique, social et environnemental s'interroge sur les résultats de cette expérience.

b) En ce qui concerne le rôle des provinces

La **province sud** assure un accompagnement auprès des personnes en voie d'insertion (ex : le programme provincial d'insertion citoyenne connu sous le nom de « PPIC »²⁰). Elle joue également un rôle important de collaboration avec la mission d'insertion des jeunes (MIJ) en matière de lutte contre l'illettrisme. Cette dernière a ainsi créé un dispositif pour faciliter l'insertion professionnelle des illettrés, « PASSERELLE » qui permet l'élaboration d'un parcours d'insertion à destination d'une population pré-identifiée. Les jeunes bénéficiaires sont repérés lors des JDC (Journées Défense et Citoyenneté, anciennement JAPD). Ce nouveau dispositif est expérimental dans sa conception. Outre une remédiation sur les savoirs de base, divers modules s'articulent pour renforcer l'apprentissage du jeune, tels que l'initiation à l'outil informatique ou l'adaptation de la communication. Enfin, des périodes de stage en entreprises viendront compléter cette expérience. L'action se déroulera sur 5 mois en 2012. Ses fondations sont claires : il s'agit de donner à tous, l'égalité d'accès, au monde du travail ou de la formation qualifiante.

En outre, la collectivité provinciale a mis en place des outils d'aide à l'embauche comme des guichets ou encore des ateliers ainsi que des structures d'accueil à l'image de l'École de la deuxième chance. Pourtant, ces outils ne comprennent pas systématiquement dans leurs objectifs le besoin d'identifier les personnes touchées par l'illettrisme.

¹⁹ Cahier des spécifications de la commande publique structurelle et conjoncturelle, programmation de formation professionnelle continue, orientations 2012.

²⁰ Délibération n°42-2004/APS du 10 décembre 2004 portant création du programme provincial d'insertion citoyenne

La **province Nord** quant à elle soutient entre autre l'association « mission d'accompagnement de la scolarité en province Nord » appelée plus couramment « MASCOP » dont l'un des objectifs est d'aider les personnes à réapprendre à lire. Ce réapprentissage est effectué par des enseignants spécialisés dans le domaine des difficultés de lecture grâce une méthode créée à ces fins²¹. Le réapprentissage s'effectue individuellement et en toute discrétion, l'anonymat étant un élément important pour qu'une relation de confiance puisse s'instaurer entre l'enseignant et l'apprenant. Des accompagnateurs dans les établissements du second degré sont ainsi mis à la disposition des élèves scolarisés en province Nord dont le slogan est : « *Avec de l'aide, c'est plus facile !* ». Cette action est également financée par le gouvernement de la Nouvelle Calédonie et a pu se développer à l'international avec la Nouvelle Zélande.

En outre, la province Nord met en place des formations pour le personnel travaillant dans les maisons familiales rurales, les missions d'insertion des jeunes, etc. intitulées « *formation repérage du public en situation d'illettrisme* » ou encore « *formation remédiation à l'illettrisme* ».

S'agissant de la remédiation visant un public âgé de 18 à 44 ans, la **province des îles Loyauté** a développé des actions pour leur permettre d'acquérir les fondamentaux telles que les « chantiers école » qui, à partir de la construction d'une case, abordent les mathématiques, la lecture d'un plan, etc.

En définitive, les dispositifs proposés dans le monde professionnel ne visent pas exclusivement l'illettrisme mais se concentrent sur un public en difficultés.

3. Quelques exemples de dispositifs transversaux

De manière non exhaustive, le conseil économique, social et environnemental a tenu à souligner certaines actions qui leur ont été présentées.

a) L'exemple du Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA)

Le RSMA est un dispositif à vocation sociale tourné vers les jeunes de 18 à 26 ans (il compte aujourd'hui 450 volontaires). Au regard des chiffres présentés ci-dessus, le RSMA dénombre entre 35 et 40% d'illettrés de niveau 1 et 2 suite à l'examen d'entrée. Cette situation ne fait pas obstacle à l'intégration dans le régiment mais nécessite une approche particulière de ce public qui passe par une remise à niveau scolaire, cette dernière s'achevant par l'obtention d'un certificat.



²¹ Cette méthode utilise comme support les gestes de la **Borel Maisonnny** qui favorisent et appuient des sons et des lettres. En effet, elle se sert du canal visuel des élèves avec un ensemble de gestes symboliques chacun associé à un phonème et ses différentes graphies.

Il a été rapporté à l'institution que le RSMA travaille de concert avec le vice-rectorat à la réalisation de cet objectif. D'où la mise à disposition de deux professeurs sur Koumac et Koné qui s'appuient sur une équipe de 12 formateurs, ces derniers étant appelés « répétiteurs ». Leur principale fonction consiste à dispenser des cours de remise à niveau tout en effectuant un suivi individualisé des stagiaires.

En outre, le régiment s'est récemment doté d'une plateforme numérique de remise à niveau ce qui permet au public concerné de se confronter à leurs difficultés sous un angle différent, moins académique.

Pour finir, il convient de préciser que cet organisme assure un suivi personnalisé des stagiaires et a construit un solide partenariat avec le monde de l'entreprise.

b) L'exemple des ateliers pédagogiques personnalisés de Nouvelle-Calédonie (APPNC)

Bref historique

Implantés en 1992 au sein de la mission d'insertion des jeunes de la province Sud, les APP se sont progressivement ancrés dans cette province en touchant le public des 16-25 ans. En 1998, ils innovent en incluant les technologies de l'information et de la communication dans leur approche.

En 2002, ils intègrent le réseau des APP national et s'ouvrent au plus de 25 ans. Ensuite, les ateliers deviennent autonomes et interviennent sur l'ensemble du territoire, notamment grâce à une convention signée avec la DFPC.

Initiés depuis 20 ans en Nouvelle-Calédonie, les APPNC sont étendus sur tout le territoire en 2005. En 2013, on compte 1001 stagiaires qui sont à 75% des femmes et qui sont âgés en moyenne de moins de 25 ans. Deux éléments caractérisent les stagiaires reçus par cet organisme : ils sont souvent en rupture totale avec le système scolaire et parlent souvent une autre langue que le français à la maison.

Les APPNC interviennent aussi auprès des professionnels pour former les personnels en charge des remédiations à l'illettrisme et également auprès des publics illettrés pour les sensibiliser au français (ex : code de la route, ateliers de « remédiation aux savoirs de base »).

En définitive, le conseil économique, social et environnemental constate donc une **diversité de dispositifs individuels** tant au niveau de la prévention qu'à celui de la remédiation de l'illettrisme. Il s'interroge alors sur une activité non coordonnée par des institutions ayant pourtant leur rôle à jouer en la matière. En effet, mis à part le colloque de 2009 présenté précédemment, il relève qu'aucune réelle collaboration n'a été initiée et que chaque intervenant continue d'agir pour son propre compte.

III. CONSTATS

En préliminaire, le conseil économique, social et environnemental relaie le constat quasi unanime des acteurs entendus lors des auditions, sur la nécessité de prendre le problème de l'illettrisme à bras le corps ainsi que le sentiment d'impuissance de certains face à cette situation.

Il a également souvent été déploré l'absence d'une entité coordinatrice, d'une politique de lutte contre l'illettrisme et l'absence d'espace de concertation.

Ainsi, au regard de l'état des lieux non exhaustif dressé précédemment, le conseil économique, social et environnemental émet plusieurs observations portant sur le monde de l'éducation, d'une part, et sur le monde professionnel, d'autre part.

A) Constats dans le cadre scolaire

A titre liminaire, le conseil économique, social et environnemental met en exergue les différents objectifs du projet éducatif élaboré par le gouvernement :

- ✓ **construire un cursus scolaire de qualité et cohérent** : langues et culture kanak, contenus des enseignements, maîtrise de la langue française et des mathématiques, numérique, modalités de scolarisation des élèves, personnalisation des parcours, lutte contre le décrochage scolaire, etc. ;
- ✓ **faciliter l'insertion dans la vie** : la réussite en enseignement supérieur, l'information sur les métiers et les qualifications, les relations avec les entreprises ;
- ✓ **améliorer l'efficacité du système éducatif** : la gouvernance, l'évaluation du système éducatif, la complémentarité privé/public, les missions des écoles et des établissements ;
- ✓ **assurer une vie scolaire et étudiante propice à la réussite** : les rythmes scolaires, la santé scolaire, les transports, l'accueil et l'hébergement, etc. ;
- ✓ **accompagner les personnels dans l'exercice de leurs missions** ;
- ✓ **ouvrir l'école à la communauté éducative** (les parents, les partenaires sociaux, les collectivités, les instances coutumières, la vie associative).

➤ *Un système scolaire adapté ?*

En premier lieu, le conseil économique, social et environnemental souligne la rupture entre l'école et le collège. En effet, il n'existe pas de diagnostic précis à la fin du premier degré, le passage au collège étant quasi systématique. De plus, les résultats des évaluations faites au premier degré ne font l'objet d'aucune diffusion

Or le lien entre le primaire et le collège ne devrait pas être l'affaire d'un seul établissement ni d'une volonté locale (entre le chef établissement, le directeur d'école et l'inspecteur de la circonscription).

En outre, le conseil économique, social et environnemental note la nouveauté en métropole avec un cycle 3 de consolidation qui regroupe les classes de CM1 à la 6^{ème}, créant une obligation de fait pour les enseignants de travailler ensemble.

En effet, le décret du 24 juillet 2013²² organise la scolarité à l'école primaire et au collège de la manière suivante :

- ✓ Cycle 1 : « cycle des apprentissages premiers » (l'école maternelle)
- ✓ Cycle 2 : « cycle des apprentissages fondamentaux » (cours préparatoire, cours élémentaires de première et deuxième années)
- ✓ Cycle 3 : « cycle de consolidation » (cours moyens de première et deuxième années, sixième)
- ✓ Cycle 4 : « cycle des approfondissements » (cinquième, quatrième et troisième).

Cette collaboration étroite entre les établissements permettrait de faciliter le passage au collège et ainsi éviter, par un suivi plus pertinent des élèves, le maximum de décrochage pour les enfants en difficulté.

► **La formation des enseignants**

Dans la mesure où un enfant atteint d'illettrisme (on peut davantage parler de décrochage scolaire) adoptera une stratégie d'évitement à son entrée au collège, le conseil économique, social et environnemental remarque que les étudiants professeurs sont formés à cette détection et sont sensibilisés au phénomène de l'illettrisme. Des modules de littérature²³ et des ateliers d'écriture permettent ainsi aux futurs enseignants d'être attentifs aux enfants pris individuellement et non collectivement. Il rappelle en outre que ce thème ne concerne pas seulement la discipline de la lecture et de l'écriture, mais bien tous les domaines.

Or il regrette le manque de dispositifs nécessaires au renforcement de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture faisant savoir qu'un laboratoire de recherche est en cours de réalisation à l'IUFM NC. Celui-ci se fonde sur l'idée d'une collaboration entre les acteurs de terrains et des chercheurs afin de trouver des propositions de lutte contre l'illettrisme.

En ce qui concerne le contenu de la formation des instituteurs, le conseil économique, social et environnemental relève que la maîtrise de la langue française concerne 17% des heures de cours dispensées soit 260 heures, 44 heures étant consacrées à l'enseignement de la lecture. La formation en mathématiques quant à elle représente 12,5% des heures de cours dispensées soit 192 heures.

Pour mémoire, **en 2010, le conseil économique et social** soulignait déjà que « *la mise en situation pour un élève maître en formation est fondamentale, favorisant ainsi l'apprentissage du métier d'enseignant et permettant*

²² Décret n°2013-682 du 24 juillet 2013 relatif aux cycles d'enseignement à l'école primaire et au collège (publié au JORF n°0174 du 28 juillet 2013, page 12655).

²³ **Littérature** : capacité à utiliser le langage et les images pour lire, écrire, écouter, parler, voir, représenter et penser. Il s'agit d'un processus complexe consistant à s'appuyer sur ses connaissances antérieures, sa culture et son vécu pour acquérir de nouvelles connaissances et comprendre ce qui nous entoure. Définition extraite du rapport « La littérature au service de l'apprentissage » publié par le ministère de l'Éducation de l'Ontario – Canada.

d'appréhender les différences entre enseignement théorique et enseignement pratique »²⁴.

➤ **La santé scolaire au service de la lutte contre l'illettrisme**

Si l'orthophonie n'est pas la discipline la plus préconisée pour ce type de troubles du langage, elle peut néanmoins participer au traitement des illettrés. Ainsi, il est important de **rendre accessible à tous** les élèves la rééducation que peuvent proposer ces professionnels de santé.

Ainsi, les orthophonistes interviennent :

- lors du bilan orthophonique en détectant rapidement les problèmes et les handicaps des patients notamment grâce à leurs outils d'évaluation (le D.M.I. : Difficultés et moyens dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme) ;
- en mettant aussitôt en place un projet de prise en charge par la rééducation permettant d'obtenir des résultats à court terme.

En outre, le conseil économique, social et environnemental rappelle son **vœu portant sur la santé scolaire** dans lequel l'institution recommande entre autre « de développer un réseau entre les établissements scolaires et les organismes publics spécialisés dans les actions de prévention des conduites à risque (addictions, etc.) ».²⁵

➤ **Le nécessaire développement du numérique**

A la fois risque et opportunité pour les personnes ne maîtrisant pas les compétences de base, les initiatives mêlant l'usage du numérique et l'éducation de base, peuvent intéresser les acteurs du domaine de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) constituent une source d'information et une ouverture sur le monde.

Cependant, le conseil économique, social et environnemental observe que les personnes éloignées de l'écrit sont parfois encore plus marginalisées avec l'évolution des technologies mais cela concerne principalement des adultes. Une réflexion sur le numérique en tant qu'aide à la stratégie d'éducation a été initiée en 2011.

Plusieurs pistes ont ainsi été privilégiées telles que :

- la démocratisation de l'accès internet aux parents et enfants en permettant un accès haut débit à tous les établissements scolaires, aux internats et aux foyers ainsi qu'en développant les accès publics (cyberbases) ou encore en incitant les enseignants à mettre les supports de cours en ligne ;
- la préparation de la jeunesse aux métiers de demain avec la mise en ligne des outils d'orientation adaptés à la Nouvelle-Calédonie ou la généralisation du web classeur mis en place par le vice-rectorat.

²⁴ Rapport et vœu n°07/2010 du 8 octobre 2010 relatifs à l'autosaisine concernant l'avenir de l'école calédonienne (JONC n°8553 du 9 novembre 2010, pages 9100 et suivantes).

²⁵ Rapport et vœu n°04/2011 du 14 octobre 2011 relatif à la santé scolaire (JONC n°8704 du 27 octobre 2011, pages 8160 et suivantes).

En bref, le conseil économique, social et environnemental évoque un ensemble d'éléments de réflexion qui ont déjà été amorcés mais qui nécessitent d'être développés au niveau de l'environnement scolaire.

B) Constats dans la sphère privée de l'élève

Le conseil économique, social et environnemental étudie ici la part des influences extérieures du système scolaire sur les enfants et adolescents touchés par l'illettrisme à savoir la famille, les organismes privés mais également la place de la langue maternelle.

➤ Le rôle de la famille

Le conseil économique, social et environnemental remarque que la situation familiale est l'une des causes de l'illettrisme chez de nombreuses personnes. Pourtant, aucun dispositif d'accompagnement de ces familles n'est réellement mis en place lorsque l'élève en difficulté est repéré. Or cette situation doit être traitée le plus tôt car il s'agit de préparer l'entrée dans les premiers apprentissages, de conforter et de consolider les compétences de base tout au long de la scolarité obligatoire. Il s'agit aussi de favoriser tout ce qui familiarise les tout-petits avec le langage et l'écrit. Un enfant à qui on raconte une histoire en tenant un livre aura une approche positive de la lecture.

C'est pourquoi il est important de permettre aux parents de mieux jouer leur rôle tout au long de la scolarité afin d'éviter les décrochages et aider les enfants en difficulté à renouer avec l'écrit. Ils participent eux aussi à la réussite éducative de leurs enfants.

Par ailleurs, la commission du grand débat sur l'avenir de l'école calédonienne insiste dans ses conclusions sur le développement du partenariat entre l'école et les parents : *« tout au long de son enfance, de son adolescence et de sa jeunesse, le futur adulte est éduqué à la fois par ses parents et par l'École, l'importance de ces deux instances variant au cours du temps : plus d'importance à la famille dans l'enfance, plus d'importance à l'École (et aux pairs) plus tard. »*²⁶

➤ Les interventions autres que celles des collectivités

Malgré les dispositifs mis en place par les différentes collectivités en matière d'aide aux enfants en difficulté, le conseil économique, social et environnemental constate la prolifération des actions privées telles que le « Cagoubus » de l'association de la Croix-Rouge ou encore le dispositif « MASCOP » qui permet à des retraités de l'enseignement d'accompagner ces élèves et, par la même occasion, de lutter contre l'illettrisme.

Toutefois, ces structures rencontrent à la fois des difficultés financières et matérielles (manque de financement pérenne, indisponibilité des bénévoles, etc.) ainsi que l'absence d'intérêt du public dès lors que les personnes en situation d'illettrisme parviennent à se construire un capital de compétences qui ne s'appuie pas sur la lecture ou l'écriture.

²⁶ *Le miroir du débat : l'expression des calédoniens sur leur école*, conclusion page 382.

► **La place de la langue maternelle**

Le conseil économique, social et environnemental souligne une spécificité locale prédominante : c'est une terre où la diglossie est importante, elle se définit comme la situation où deux langues sont présentes sur un territoire donné, mais bénéficient d'une valorisation inégale aux yeux de la population et sont utilisées dans des contextes différents. L'une est généralement cantonnée à un contexte familial et intime, tandis que l'autre bénéficie d'une prépondérance dans les usages officiels. Une part importante des élèves bénéficie donc d'une langue maternelle qui n'est pas le français. Les linguistes considèrent ceci comme une richesse, à condition de bien maîtriser les deux langues. C'est pourquoi le conseil économique, social et environnemental insiste sur le besoin de valoriser cette maîtrise et de pousser les enfants à devenir excellents dans les deux langues. D'où le besoin de recruter des professeurs certifiés en langues mélanésiennes.

S'agissant de cet enseignement, l'approche bilinguiste est une volonté politique réaffirmée par le gouvernement lors du discours de politique générale de sa présidente. Or il est corrélé au choix des provinces. Par exemple, dans les Iles, il est mis en œuvre de la maternelle au CM2. Ainsi, le conseil économique, social et environnemental souligne l'absence de vision générale qui s'explique notamment par la répartition des compétences entre les collectivités.

De plus, au regard de l'existence de 28 langues kanak, les enseignants ne peuvent être formés que sur les langues majoritaires. Il n'existe pas non plus d'enseignant en classe c'est-à-dire un personnel qui enseigne à la fois les deux langues. Actuellement, les élèves quittent leur classe de référence pour rejoindre la classe où la langue est enseignée ce qui crée une rupture dans la continuité des apprentissages.

Par ailleurs, il convient de balayer un stéréotype selon lequel les sociétés à tradition orale ont un rapport problématique avec l'écrit. Dès lors, les langues maternelles différentes du français doivent être valorisées pour être mieux maîtrisées.

Pour conclure sur ces constats, le conseil économique, social et environnemental rappelle **son vœu intitulé « Le monde du travail et de la formation professionnelle : interaction et adaptabilité »**, selon lequel « *La formation initiale est la première des bases constituant un socle commun de compétences nécessaires pour le jeune afin de développer « un savoir-être » et « un savoir-faire ». Elles doivent ainsi constituer un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte du travail. Elles sont essentielles à l'épanouissement et au développement personnel des individus, à leur intégration sociale, à la citoyenneté active et à l'emploi. »* .

Par conséquent, il n'est pas possible de minimiser le rôle de l'école dans la lutte contre l'illettrisme, ce dernier étant aussi un mal d'adulte qui peut être détecté chez l'enfant. C'est pourquoi le conseil économique, social et environnemental s'interroge sur le rôle de l'éducation scolaire face au développement de l'illettrisme. En effet, il ne comprend pas comment des

enfants, évoluant dans un système éducatif obligatoire jusqu'à 16 ans, peuvent devenir des adultes ne sachant ni lire ni écrire.

Comme le souligne la commission du grand débat sur l'école calédonienne, « ont été mis en place des dispositifs variés d'aide aux élèves. Mais ces dispositifs, nombreux et coûteux, sont peu coordonnés et évalués. De nouvelles formes d'accompagnement individuel, éducatif et scolaire, sont à inventer. »²⁷

C) Constats dans le cadre professionnel

➤ **La difficile insertion des jeunes dans le monde professionnel**

Certes, lors des journées citoyennes, des circuits sont proposés pour identifier les jeunes adultes illettrés avec des informations transmises aux organismes d'insertion tels que la MIJ ou encore les APP (ateliers pédagogiques personnalisés) qui proposent des remises à niveau.



Source : Isee, enquête Information et Vie Quotidienne, 2013

Or, face à la difficile remobilisation des jeunes adultes, il est important de réfléchir à des outils plus adéquats pour les « récupérer » qui passent obligatoirement dans ces journées citoyennes et diminuer ainsi le taux d'illettrisme en Nouvelle-Calédonie. D'où la volonté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie de créer un « **service civique obligatoire** ».

Cet outil compléterait les chiffres des JDC qui ne sont pas publiés et difficilement compréhensibles.

➤ **L'illettrisme en entreprise**

En préliminaire, le conseil économique, social et environnemental remarque les disparités entre les différentes catégories socio professionnelles des actifs. L'ISEE démontre que 15 000 individus qui travaillent sont en situation préoccupante tout particulièrement face à l'écrit. Les ouvriers forment ainsi un public particulièrement fragile : ils représentent 27 % des actifs occupés mais 45% des travailleurs en difficulté à l'écrit et en calcul.

²⁷ Référence précitée (page 401)

Or, en vertu de l'obligation nationale d'éducation permanente rappelée par l'article Lp.512-1 du code local du travail²⁸, les employeurs doivent assurer un suivi de formation pour chacun de leurs employés. La formation professionnelle continue a pour objet de permettre l'adaptation des travailleurs au changement des techniques et des conditions de travail, de favoriser leur promotion sociale par l'accès aux différents niveaux de qualification professionnelle et contribuer au développement culturel, économique et social.

Le code local du travail pose clairement cette obligation pour les entreprises de plus de 10 salariés²⁹ et prévoit trois modalités différentes pour la remplir (article Lp. 544-3 du code précité) :

- soit l'employeur finance les actions de formation au bénéfice de ses salariés,
- soit il contribue au financement du fonds d'assurance formation lorsqu'il est institué,
- soit il verse à un organisme agréé 10% du montant de la participation à laquelle il est en principe tenu dans l'année.

En outre, le conseil économique, social et environnemental constate un défaut de détection de l'illettrisme chez les salariés concernés, ces derniers parvenant à le cacher en usant de divers stratagèmes. Les enjeux en la matière sont pourtant essentiels : pour le salarié, il s'agit de préserver son emploi et d'évoluer, et pour l'employeur, de renforcer la compétitivité de son entreprise.³⁰

Un salarié en situation d'illettrisme en entreprise n'est pas uniquement quelqu'un qui ne sait ni lire, ni écrire, ni compter. Les acquis sont très variables d'une personne à une autre. Le plus souvent, on constate, par exemple, des difficultés sur la compréhension de consignes ou la mise en œuvre de calculs, sur la compréhension de plans ou de plannings.

On parle de maîtrise des compétences de base ou compétences clés en entreprise, car les savoirs sont mobilisés en lien avec la situation de travail. Ainsi, communiquer à l'oral et à l'écrit est essentiel pour correspondre avec ses collègues ou des clients, ou encore pour remplir un cahier de liaison ou lire une consigne de sécurité à mettre en œuvre. Maîtriser les outils mathématiques sert à calculer des quantités, se repérer dans l'espace et dans le temps, à lire un schéma ou un planning, mobiliser les outils numériques, utiliser une messagerie électronique.

²⁸ « La formation professionnelle permanente en Nouvelle-Calédonie s'inscrit dans le cadre du principe de l'obligation nationale d'éducation permanente.

La formation professionnelle permanente comporte une formation initiale et des formations ultérieures, qui constituent la formation professionnelle continue, destinée aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent. Ces formations ultérieures constituent la formation professionnelle continue. »

²⁹ Article Lp. 544-1 dudit code, alinéa 1 : « Tout employeur occupant au minimum dix salariés concourt au développement de la formation professionnelle continue en participant, chaque année au financement d'actions de formation du type de celles définies à l'article Lp. 541-3. »

³⁰ CESER Champagne-Ardenne, « Illettrisme en entreprise », avis et rapport du 04 décembre 2009.

L'illettrisme n'empêche pas l'exercice du métier, mais il peut être un facteur d'exclusion car il ne permet plus de mobilité ou de trajectoire nouvelle. D'excellents professionnels se retrouvent fragilisés ou freinés dans leur évolution par le manque de maîtrise des compétences de base. L'évolution rapide des postes de travail et la place de plus en plus importante de l'écrit (automatisation, normes..) exigent des capacités d'adaptation difficiles à mobiliser pour un salarié en situation d'illettrisme.

Vieillesse de la population, évolutions des contextes économiques, diversification des productions, élargissement du rôle et de l'autonomie des salariés, raccourcissement des circuits d'information, etc., ces enjeux doivent devenir autant de leviers que l'entreprise se doit de mettre en œuvre en s'inscrivant dans une démarche de développement des compétences de base de ses salariés.

Des formations adaptées sont donc nécessaires pour permettre aux salariés d'acquérir ou se réappropriier les compétences de base et accompagner les entreprises qui souhaitent mettre en place des actions spécifiques.

A titre d'exemple, le conseil économique, social et environnemental cite l'opération « 1001 lettres », formation associant outil multimédia et accompagnement individualisé pour développer l'autonomie et la polyvalence des salariés en situation professionnelle. L'objectif de ce dispositif est de renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux (communiquer par écrit, traiter des données, utiliser les outils bureautiques) et développer les capacités de raisonnement et de logique.

En définitive, le conseil économique, social et environnemental observe que l'illettrisme semble peu pris en considération dans le monde de l'entreprise. En effet, il n'existe pas d'outils spécifiques ni de données en la matière, le sujet restant tabou.

IV. RECOMMANDATIONS

Le conseil économique, social et environnemental rappelle la différence entre deux grandes catégories de publics appelant chacune des solutions distinctes : les élèves identifiés comme en situation d'illettrisme dans le milieu éducatif et les jeunes ou adultes sortis du milieu éducatif et insérés ou non dans le monde actif. Pour les premiers, il s'agit de mettre en place un système de prévention de l'illettrisme alors que pour les seconds, il est question de trouver des solutions de remédiation dans un objectif social. Avant d'étudier les recommandations propres à chacun d'eux, le conseil économique, social et environnemental insiste sur le besoin préalable d'un diagnostic afin d'avoir une cartographie précise de l'illettrisme à l'échelle du pays ce qui permettrait d'identifier les zones les plus sensibles et d'adapter les moyens existants.

A) Une nécessaire action globale

En avril 2013, Victorin LUREL, ancien ministre des outre-mer, insiste sur l'inscription des différentes mesures concrètes de lutte contre l'illettrisme dans une perspective d'ensemble et suggère de créer un plan « haute qualité

éducative » pour la jeunesse des outre-mer. Ce plan concernerait tous les domaines où se prépare l'insertion des jeunes et devrait donc couvrir *« toutes les étapes de la scolarité, de la petite enfance jusqu'à l'université avec des priorités mises sur l'apprentissage des langues, le développement des filières locales d'excellence au niveau local avec dans le même temps des garde-fous contre le décrochage scolaire et l'illettrisme »*³¹.

A l'instar de cette proposition nationale, et dans un souci de clarification des actions existantes, le conseil économique, social et environnemental suggère l'élaboration d'un **contrat de développement** inter-collectivités permettant de financer les mesures à mettre en place et concomitamment, l'animation du dispositif par une cellule dédiée compte tenu de la transversalité et du partage des compétences.

Dans cette perspective, la cellule coordonnerait les comités de pilotage politiques, les comités techniques et les ateliers sociaux. Elle serait en lien étroit avec l'ANLCI chargée d'effectuer une veille sur le sujet.

En définitive, le conseil économique, social et environnemental recommande de refondre le **comité de pilotage** inter institutionnel de lutte contre l'illettrisme, qui définira une charte précisant les rôles et les objectifs de chacun des partenaires ainsi que les publics concernés. En son sein, un comité technique aurait pour rôle de faire des propositions au comité de pilotage et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des opérations décidées par ce dernier. Il sera alors important d'identifier une personne à la tête de ce comité qui sera le référent en la matière.

Comme le souligne le **Sénat coutumier** dans ses observations, il est capital de mettre en place une action organisée et réfléchie et permettre un financement durable des dispositifs ayant fait preuve de leur efficacité.

B) Le monde de l'éducation

L'école, même si elle n'en est pas le lieu exclusif, demeure le lieu privilégié des apprentissages. L'illettrisme, en tant que critère objectif d'appréciation du système d'éducation et de formation, peut être le résultat d'un « échec » du système scolaire.

Ainsi, la loi du pays n°2009-029 du 28 décembre 2009 relative au transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences de l'Etat appuie sur l'« *attachement aux valeurs fondamentales de l'école* », le fait de « *favoriser la réussite scolaire* » et de « *prendre en compte les spécificités sociales, culturelles et géographiques de ses élèves, en y associant l'ensemble des partenaires de la communauté éducative, pour que l'école calédonienne devienne le creuset du destin commun.* »

Cette disposition reflète nettement l'importance du système scolaire à tous les niveaux, du primaire au lycée, en passant par le collège.

Le conseil économique, social et environnemental met alors en exergue la nécessité d'une réelle **prise en compte de la prévention contre l'illettrisme** au sein du projet éducatif pour la Nouvelle-Calédonie.

³¹ CESE, compte-rendu de la réunion de la délégation à l'outre-mer du mardi 23 avril 2013 : audition de Victorin LUREL dans le cadre de l'étude intitulée « *Le défi de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins* »

C'est pourquoi le conseil économique, social et environnemental émet les recommandations suivantes :

- **Créer des passerelles entre les différents niveaux scolaires**, notamment en améliorant la liaison entre le primaire et le collège et en mettant en œuvre une démarche commune plus poussée qu'une simple visite de classe. Il est donc essentiel de faciliter la transition école/ collège par une réelle concertation au sein des corps enseignants concernés.

De plus, il est proposé d'étudier le projet d'un futur cycle 3 (cycle de consolidation) qui regrouperait CM1/CM2/6^{ème}, et imposerait entre autre la constitution d'une équipe pédagogique regroupant les instituteurs ou professeurs des écoles et les professeurs de collèges.

Enfin, des évaluations spécifiques devraient être élaborées à la fin du primaire pour identifier les enfants en grande difficulté.

- **Améliorer le système de communication des évaluations** : le conseil économique, social et environnemental insiste sur le besoin de transparence en la matière, et incitent les services à diffuser les résultats tant aux structures scolaires concernées qu'aux autres institutions œuvrant dans l'enseignement.

L'objectif n'est pas de stigmatiser les établissements ou les enseignants qui enregistrent un important taux d'échec, mais de permettre un suivi personnalisé des élèves en difficulté. Pour ce faire, le conseil économique, social et environnemental signale le besoin de connaître le parcours de ces enfants dont l'échec ne se résume pas à la scolarité. Il est donc essentiel d'avoir une vision d'ensemble de l'environnement familial et social de l'élève.

- **Etudier les modalités qui permettront un meilleur accès à l'orthophonie** avec la mise en place de moyens matériels et financiers pour permettre aux orthophonistes d'être présents dans les établissements scolaires. De plus, le conseil économique, social et environnemental propose de sensibiliser les parents à cette démarche afin d'assurer un suivi médical efficient.

- **Sensibiliser et former les enseignants à l'illettrisme** : pour mieux appréhender les problèmes des enfants en difficultés, il faut donc leur permettre de repérer ces difficultés au moyen d'une formation spécifique relative à l'enseignement de la lecture. Cela suppose également d'harmoniser les méthodes d'enseignement en mathématiques. Le conseil économique, social et environnemental suggère également d'affecter les enseignants les plus expérimentés sur les postes difficiles et valoriser ces affectations.

Enfin il est conseillé de mettre en place des formations spécifiques à l'illettrisme permettant de cibler les élèves concernés et proposer des solutions de remédiation à court et moyen termes en passant par une collaboration avec les orthophonistes. Ainsi, le conseil économique, social et environnemental recommande de réfléchir à un partenariat qui allierait le travail de ces personnels de santé et les enseignants de tous niveaux.

Concernant la littératie, le conseil économique, social et environnemental préconise de :

- faire apparaître une quotité horaire fixe consacrée à l'enseignement de la lecture de maternelle au cycle 3,
- promouvoir chez les stagiaires une pédagogie explicite qui favorise l'activité réflexive sur les procédures et les stratégies de lecture des élèves,
- coordonner la formation initiale et continue des maîtres autour d'un consensus sur la lecture,
- promouvoir la lecture à voix haute chez les enseignants,
- réfléchir à l'harmonisation des pratiques pédagogiques et partager des expériences efficaces.

Concernant la numératie, le conseil économique, social et environnemental propose de :

- consacrer des séances en formation initiale et continue sur le choix des manuels et harmoniser l'ensemble des cycles de l'école,
- consolider les acquis en mathématiques des enseignants stagiaires,
- différencier les parcours en formation initiale afin de mieux gérer et de rendre plus efficace la formation d'un public de stagiaires très hétérogène,
- harmoniser les méthodes d'enseignement des mathématiques à l'école primaire pour favoriser les apprentissages durables et solides.

➤ **Mettre en place partout où cela est nécessaire un accompagnement scolaire** : il s'agirait pour les retraités d'assurer un soutien aux devoirs aux enfants en difficulté, à l'instar de ce que propose le monde associatif en la matière. Cela peut également prendre la forme d'un programme personnalisé de réussite scolaire (PPRS) pour les enfants qui décrochent de façon importante des apprentissages fondamentaux (mathématiques et maîtrise de la langue).

➤ **Continuer les actions de diffusion de la culture** avec des opérations pilotes au sein des structures d'accueil adaptées (bibliothèques, médiathèques, maisons de quartier) mais aussi avec des dispositifs mobiles qui vont à la rencontre des populations, et plus particulièrement dans les tribus.

➤ **Promouvoir et généraliser des opérations telles que « Livre mon ami »** qui favorisent la lecture plaisir et permettent aux enfants d'affiner leur perception du livre et de participer à des débats autour de ces ouvrages.

➤ **Etendre des dispositifs expérimentaux ayant démontré leur efficacité** (6^{ème} et 5^{ème} sur trois ans ou seconde adaptée en deux ans) à d'autres zones géographiques.

- **Promouvoir les langues locales à l'école** : cela passe non seulement par l'information mais également par un enseignement assuré par des personnes certifiées et pédagogues. De plus, le **Sénat coutumier** rappelle que le français et les langues kanaks sont complémentaires et doivent ainsi fonctionner de manière duale. Il est donc souhaité de mettre en place une expérimentation scientifique en la matière.
- **Utiliser, dans une certaine mesure, les nouvelles technologies** comme support à l'appropriation des connaissances. Cette technique peut alors être une façon ludique d'intéresser les enfants à apprendre davantage.
- **Apporter un soutien aux familles touchées par l'illettrisme** : cet appui doit se faire dès l'école maternelle avec le développement des habitudes de lecture. Il est donc important d'améliorer les relations entre l'école et les parents en favorisant les horaires de rencontre.

Le pays a démontré, à travers son histoire, les spécificités culturelles et sociales qui le composent. C'est pourquoi le conseil économique, social et environnemental s'est interrogé sur l'applicabilité du modèle de l'école à la française et propose de poursuivre la réflexion sur un système éducatif propre à la Nouvelle-Calédonie.

C) Le monde professionnel

Tout d'abord, le conseil économique, social et environnemental souligne l'importance de maintenir l'employabilité des salariés même si cela n'est pas prévu expressément par le code du travail. Ainsi, les employeurs doivent se donner les moyens d'assurer cette avancée et permettre ainsi de détecter les salariés illettrés. En s'inspirant de l'expérience métropolitaine, le conseil économique, social et environnemental propose que cette démarche fasse l'objet d'une étude approfondie pour connaître sa faisabilité localement. Par ailleurs, il conseille de réfléchir également à des **techniques de détection** de ce public rarement identifié ainsi que d'étendre l'obligation de formation des entreprises de plus de 10 salariés à celles qui ne sont pas visées expressément par les textes.

Concernant le public sur la voie de l'insertion professionnelle, le conseil économique, social et environnemental félicite l'idée de l'instauration d'un **service civique obligatoire** qui répondrait à un problème d'identification des jeunes de 16 à 26 ans touchés par l'illettrisme à l'instar du service civil citoyen proposé par le Sénat coutumier. Il serait alors judicieux de saisir cette opportunité pour faire une remise à niveau pour tous les jeunes en situation d'illettrisme et leur permettre de s'insérer socialement.

Dans cette perspective, le conseil économique, social et environnemental insiste sur la **communication des chiffres issus des journées d'appel à la défense** par une demande officielle du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au ministère de l'éducation nationale.

De surcroît, le conseil économique, social et environnemental tient à réitérer ses recommandations émises lors du **vœu précité sur le monde du travail et de la formation professionnelle**, à savoir notamment :

- la **création d'une structure unique** à l'échelon de la Nouvelle-Calédonie, regroupant l'ensemble des partenaires de la formation professionnelle qu'elle soit continue ou initiale ;
- prévoir des **modules adaptés dès l'entrée au collège**, à l'image des formations pré-qualifiantes comme celle dispensée par le RSMA ;
- **mutualiser l'offre de formation** dans un souci d'équilibre des deniers publics ;
- **repenser les modèles de formation** ce qui se décline en plusieurs actions : identifier les branches et filières demandeuses en main d'œuvre qualifiée, revoir les contenus pédagogiques, mettre à jour l'état des lieux de la réussite scolaire et renforcer les dispositifs de formation en alternance ;
- ou encore **revaloriser les filières technologiques et techniques**.

Par ailleurs, au regard du manque de dispositif en matière de lutte contre l'illettrisme dans le monde professionnel, le conseil économique, social et environnemental recommande :

- de favoriser l'appropriation de la lutte contre l'illettrisme par l'ensemble des acteurs de l'entreprise ;
- de mettre en place un système d'évaluation de l'illettrisme au sein des entreprises afin que ces dernières puissent proposer des dispositifs adaptés à chacun ;
- d'appliquer la discrimination positive dans les centres d'apprentissages en réservant 5% au minimum des places aux illettrés ;
- de travailler sur le vocabulaire utilisé (parler plutôt d'élévation du niveau des compétences de base ou de renforcement des compétences) ;
- d'aborder la problématique de l'illettrisme en entreprise dans le cadre global de la politique de gestion des ressources humaines ;
- de prendre appui sur des dispositifs existants tels que le cadre national de référence ou la VAE.

Pour finir, le conseil économique, social et environnemental rappelle que la formation professionnelle continue constitue une obligation légale pour tout employeur. Ainsi, il insiste sur l'importance de développer cette offre à tous les salariés sans discrimination pour ceux qui sont illettrés et qui cherchent à le cacher.

V. CONCLUSION

A la suite des différentes auditions, le conseil économique, social et environnemental relève le sentiment général d'immobilisme actuel et de manque de concertation totale des acteurs luttant contre l'illettrisme sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie. Qu'ils soient publics ou privés, ces intervenants insistent sur l'importance de prendre le problème de l'illettrisme à bras le corps et de mettre en place une action concertée.

A présent que les chiffres ont été révélés par l'enquête de l'ISEE, il convient de remobiliser les acteurs pour les réunir afin de mieux agir, soit réagir comme l'avait prévu initialement le colloque de 2009. En effet, la lutte contre l'illettrisme dépendra des moyens qui lui seront alloués. En ce sens, le projet éducatif exposé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'idée de l'instauration d'un service civique obligatoire semblent être des réponses pertinentes en la matière.

Il apparaît donc capital qu'un comité de pilotage regroupant l'ensemble des acteurs (institutions, associations, etc.) soit activé et qu'il élabore une charte partenariale fixant les méthodes et les moyens de la lutte contre l'illettrisme, mais également de viser les personnes composant le comité technique, chevilles ouvrières du dispositif dont le rôle sera d'assurer le suivi de la mise en œuvre des actions décidées.

Pour finir, le conseil économique, social et environnemental propose d'innover dans un pays en construction et de trouver des solutions qui s'adaptent aux réalités locales.

A cet égard, il insiste sur l'importance du rôle que pourront jouer les institutions consultatives reconnues par les accords fondamentaux du pays à savoir le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie et le Sénat coutumier. Comme le souligne ce dernier, l'ensemble de la société civile et les forces vives ainsi que les institutions doivent œuvrer tous ensemble pour permettre de résorber ce phénomène.

En conclusion, et sous réserve des observations et des recommandations susmentionnées, le conseil économique, social et environnemental émet un **avis favorable** au présent vœu intitulé « *L'illettrisme, un handicap social en Nouvelle-Calédonie* ».

LE SECRÉTAIRE
DE SÉANCE



Soukarti SAGIT

LE PRÉSIDENT



Yves TISSANDIER

Annexe 1

Synthèse n°29 de l'institut de la statistique et des études économiques en Nouvelle-Calédonie intitulée :

« 18 % des adultes en situation d'illettrisme ».

18 % DES ADULTES EN SITUATION D'ILLETTRISME

Jacques Benoit, Thomas Denis

En 2013, un adulte sur quatre âgé de 16 à 65 ans, éprouve des difficultés dans les domaines fondamentaux de l'écrit. Ces difficultés sont graves ou fortes pour 18 % de la population. L'illettrisme frappe ainsi 29 000 personnes en Nouvelle-Calédonie. Le parcours scolaire est le principal déterminant des carences en français. Cependant, la situation calédonienne face à l'écrit est moins défavorable que dans la plupart des départements d'outre-mer. À l'inverse, en matière de calcul, les performances des Calédoniens sont préoccupantes, y compris pour les jeunes générations. C'est aux Îles Loyauté que les lacunes sont les plus fréquentes quel que soit le domaine de compétence évalué.

Ecrire une liste de courses, comprendre un bulletin d'alerte cyclonique, comparer des prix, autant d'actions de la vie courante qui font appel à des compétences à l'écrit, à l'oral et en calcul. L'enquête *Information et Vie Quotidienne* (IVQ - voir méthodologie), conduite en 2013 sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, permet précisément d'évaluer le degré de maîtrise qu'ont les adultes de ces domaines fondamentaux à partir d'exercices rappelant la vie quotidienne.

La Nouvelle-Calédonie devant les DOM à l'écrit

Un quart des Calédoniens âgés de 16 à 65 ans éprouve des difficultés face à l'écrit en français, c'est-à-dire en lecture de mots, en production écrite ou dans la compréhension d'un texte simple (tableau 1). Pour 18 % de la population, ces difficultés peuvent être qualifiées de préoccupantes. Parmi les personnes présentant de telles carences, une très faible part se trouve même incapable de passer les exercices à cause d'une maîtrise insuffisante de la lecture ou plus généralement du français. D'autres n'ont su répondre correctement qu'à moins de 40 % des questions et présentent donc de graves difficultés dans au moins l'un des domaines fondamentaux de l'écrit. Ils regroupent 10 % de la population des adultes. Enfin, 7 % des "16-65 ans" ont obtenu entre 40 % et 60 % de réussite aux tests et éprouvent ainsi de fortes difficultés face à l'écrit en français.

Par ailleurs, certaines personnes connaissent des difficultés moins marquées, le plus souvent limitées à un seul des trois domaines de l'écrit. Elles sont 7 % à avoir obtenu entre 60 % et 80 % de bonnes réponses. Pour autant, les trois quarts des résidents calédoniens n'ont pas de difficulté fondamentale avec l'écrit. Pour eux, les performances sont certes assez hétérogènes mais près de la moitié de la population totale a obtenu de bons résultats aux exercices les plus complexes.

Ces performances à l'écrit situent la Nouvelle-Calédonie en bonne place par rapport aux départements de l'outre-mer

Tableau 1 : Performances à l'écrit : lecture, production de mots et compréhension d'un texte simple (en %)

Performances dans les trois domaines fondamentaux de l'écrit	Lecture de mots	Production de mots écrits	Compréhension de texte simple	Difficulté dans au moins des 3 domaines de l'écrit
Personnes en difficulté grave ou forte dont :	2	9	18	18
Personnes n'ayant pu faire des exercices	1	1	1	1
Graves difficultés : moins de 40 % de réussite	1	3	8	10
Fortes difficultés : entre 40 % et 60 % de réussite	0	5	7	7
Difficultés partielles : entre 60 % et 80 % de réussite	2	9	9	7
Peu de difficultés : plus de 80 % de réussite	21	7	0	0
Aucune difficulté	75	75	75	75
Ensemble	100	100	100	100

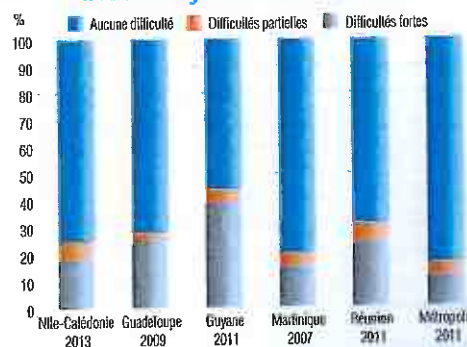
Champ : Personnes âgées de 16 à 65 ans résidant en Nouvelle-Calédonie.

Lecture : 1 % des enquêtés ont réussi moins de 40 % des tests de lecture de mots, 3 % ont moins de 40 % de réussite à la production écrite de mots et 8 % ont répondu correctement à moins de 40 % des questions de compréhension d'un texte simple. Au total, 10 % des adultes enquêtés ont obtenu moins de 40 % de bonnes réponses dans au moins un de ces trois domaines fondamentaux de l'écrit.

Source : Isee, enquête *Information et Vie Quotidienne*, 2013

français (graphique 1). Ainsi, avec 18 % de sa population en situation préoccupante face à l'écrit, les Calédoniens font mieux que les Réunionnais et les Guadeloupéens. En Guyane, les carences dans les fondamentaux de l'écrit sont deux fois plus fréquentes. Seule la Martinique présente un bilan un peu plus favorable que la Nouvelle-Calédonie. Néanmoins, les résultats calédoniens comme dans l'ensemble de l'outre-mer demeurent très en-deçà de ceux de la métropole où seuls 11 % des adultes (18-65 ans) sont en situation préoccupante face à l'écrit.

Graphique 1 : Proportion de personnes en difficultés dans au moins un des trois fondamentaux de l'écrit

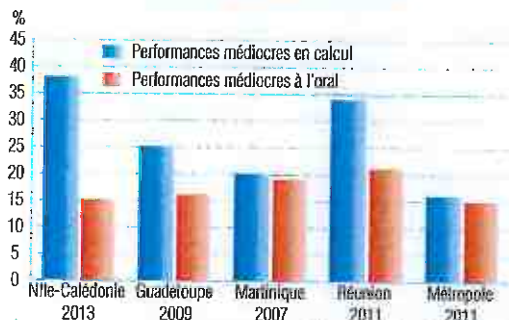


Sources : Insee, enquêtes *Information et Vie Quotidienne*, 2007, 2009, 2011 ; Isee, enquête *Information et Vie Quotidienne*, 2013

Quatre adultes sur dix ont des "problèmes de calcul"

En matière de numératie (règle de 3, résolution d'un problème simple...), les performances des Calédoniens sont globalement faibles (tableau 2). Près de 40 % des adultes, soit environ 67 000 personnes, ont obtenu des résultats médiocres aux tests, avec moins de 60 % de réussite. Ce taux de réussite est l'un des plus faibles de l'outre-mer français, très inférieur par exemple aux résultats des Antilles (graphique 2). En outre, contrairement aux autres compétences fondamentales, les jeunes générations ne sont pas meilleures que leurs aînés en calcul. Ce phénomène, également observé en métropole, est probablement en partie lié à la généralisation de supports technologiques (calculatrices, ordinateurs, téléphones cellulaires...) qui contribuent au désintérêt des plus jeunes à maîtriser les règles élémentaires du calcul. En tout état de cause, l'ampleur des difficultés en calcul pose la question de la place des mathématiques dans l'enseignement scolaire.

Graphique 2 : Proportion de personnes ayant des performances médiocres en calcul et à l'oral, par région



Sources : Isee, enquêtes Information et Vie Quotidienne, 2007, 2009, 2011 ; Isee, enquête Information et Vie Quotidienne, 2013

À l'inverse, la compréhension orale (par exemple l'analyse d'un bulletin météorologique) se révèle un point fort des Calédoniens (tableau 2). Seulement 15 % des adultes sont confrontés à de sérieuses difficultés dans ce domaine. Ces performances sont voisines de celles de la métropole et meilleures que celles des départements d'outre-mer (graphique 2). Il est vrai que la parole est un ciment de la société calédonienne. Ses multiples langues kanak et celles issues de l'immigration font de la Nouvelle-Calédonie une terre d'oralité.

40 % des seniors en difficulté à l'écrit

Globalement, les difficultés augmentent avec l'âge. C'est particulièrement vrai pour les plus âgés (plus de 55 ans) dont les performances sont très inférieures au reste de la population, quel que soit le domaine de compétence. A l'écrit comme en compréhension orale, les situations préoccupantes sont deux fois plus fréquentes chez les seniors que la moyenne. Après 55 ans, plus de 40 % des personnes rencontrent de sérieuses difficultés à l'écrit (graphique 3). La scolarité, souvent plus courte des générations âgées, explique en partie leurs difficultés. En outre, elles sont progressivement victimes du phénomène de désapprentissage, c'est-à-dire de perte des acquis faute de stimuler leurs connaissances. En revanche, les performances avant 55 ans sont relativement proches quelle que soit la tranche d'âge. Certes, les plus jeunes (16-24 ans) ont de meilleurs

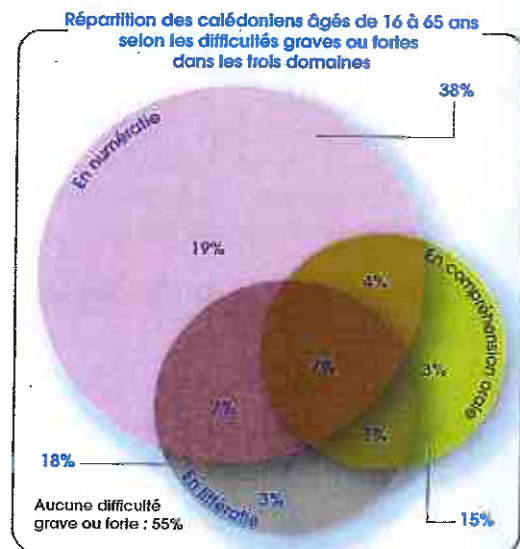
Tableau 2 : Performances en calcul et compréhension orale (en %)

Proportion de questions réussies	Calcul	Compréhension orale
Performances médiocres	38	15
- dont moins de 40 % de réussite	26	6
- dont 40 à moins de 60 % de réussite	12	9
Entre 60 et 80 % de réussite	41	25
Plus de 80 % de réussite	21	60
Ensemble	100	100

Champ : Personnes âgées de 16 à 65 ans résidant en Nouvelle-Calédonie
Source : Isee, enquête Information et Vie Quotidienne, 2013

Souvent, les personnes en difficulté cumulent les handicaps entre l'écrit, le calcul et la compréhension orale (schéma 1). Ainsi, les trois quarts des adultes qui ne maîtrisent pas les connaissances de base en écrit et en compréhension orale ne réussissent pas davantage en calcul. Au total, on estime à environ 13 000 le nombre d'individus ayant obtenu des résultats médiocres dans les trois domaines fondamentaux.

Schéma 1

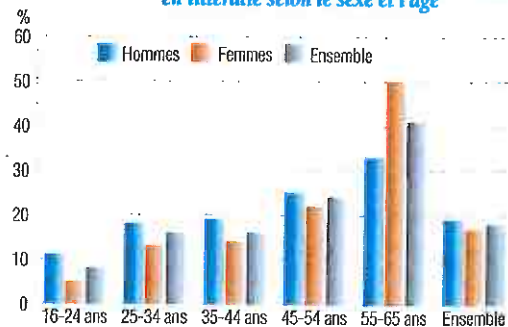


Source : Isee, enquête Information et Vie Quotidienne, 2013

Lecture : 38 % des adultes présentent des difficultés graves ou fortes en numératie. Parmi eux, 4 % éprouvent aussi des difficultés en compréhension orale.

leurs résultats à l'écrit mais ils sont aussi souvent en difficulté que leurs aînés en calcul et en compréhension orale.

Graphique 3 : Personnes en difficultés graves ou fortes en littératie selon le sexe et l'âge

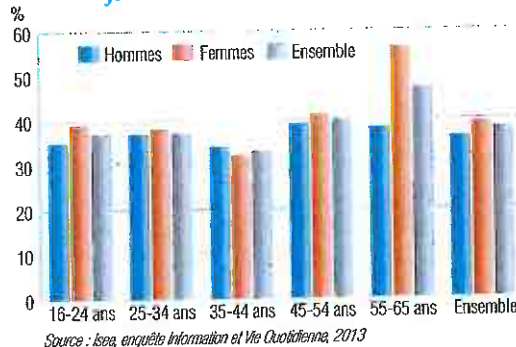


Source : Isee, enquête Information et Vie Quotidienne, 2013

Les femmes plus "littéraires", les hommes plus "matheux"

Dans le domaine de l'écrit, les femmes sont plus performantes que les hommes. Tous âges confondus, 17 % des femmes et 19 % des hommes ont obtenu des résultats médiocres dans l'un des trois domaines fondamentaux de l'écrit. Chez les jeunes, l'écart entre hommes et femmes est beaucoup plus marqué. Entre 16 et 24 ans, seulement 5 % des filles présentent des difficultés graves ou fortes face à l'écrit contre 11 % des garçons. Ainsi, chez les plus jeunes, on compte une fille en situation préoccupante pour deux garçons. Jusqu'à 55 ans, les femmes en difficulté sont toujours

Graphique 4 : Personnes en difficultés graves ou fortes en numératie selon le sexe et l'âge



Source : Isee, enquête Information et Vie Quotidienne, 2013

moins fréquentes que les hommes. En revanche, après 55 ans, la tendance s'inverse, les femmes de cette génération ayant généralement un niveau d'études moins élevé que leurs homologues masculins.

Les hommes prennent leur revanche en matière de calcul (graphique 4). Ils sont 36 % à obtenir des résultats médiocres contre 39 % pour les femmes. Néanmoins l'écart hommes-femmes reste faible jusqu'à 55 ans, âge à partir duquel

les performances féminines en numératie se dégradent nettement.

Les études, le meilleur rempart face à l'illettrisme

Les performances aux tests sont directement corrélées au niveau d'études. Les adultes qui ont atteint les études supérieures n'ont aucun problème majeur avec l'écrit. Certains, un sur sept, ont toutefois des résultats médiocres en calcul. Ceux qui ont arrêté leurs études au niveau secondaire sont un peu plus exposés : 16 % d'entre eux sont en situation préoccupante face à l'écrit. Enfin, les adultes qui ont cessé leurs études en primaire ou n'ont jamais été scolarisés, le plus souvent assez âgés, présentent fréquemment de lourdes lacunes, quel que soit le domaine de compétence. A l'écrit, la moitié d'entre eux sont en situation préoccupante.

Tableau 3 : Difficultés graves ou fortes dans les trois domaines selon le niveau d'études (en %)

Niveau d'études	Écrit	Calcul	Compréhension orale
Jamais scolarisé ou primaire	52	65	34
Secondaire	16	40	14
Supérieur	0	14	5
Ensemble	18	38	15

Champs : Personnes âgées de 16 à 65 ans résident en Nouvelle-Calédonie
Lecture : 52 % des adultes qui n'ont jamais fréquenté l'école ou uniquement les classes primaires ont des difficultés graves ou fortes à l'écrit. 65 % d'entre eux ont des difficultés graves ou fortes en calcul et 34 % en compréhension orale
Source : Isee, enquête Information et Vie Quotidienne, 2013

La lutte contre l'illettrisme en Nouvelle-Calédonie

L'illettrisme, grande cause nationale 2013, est un phénomène préoccupant générateur d'exclusion. La Nouvelle-Calédonie n'échappe pas à ce phénomène. Les pouvoirs publics en ont pleinement conscience et un comité de pilotage de lutte contre ce fléau a été mis en place en juillet 2009. Pour éclairer et optimiser les politiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme, il a été jugé indispensable de déterminer les contours de ce phénomène polymorphe et de caractériser les publics les plus exposés. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a donc décidé de conduire localement une enquête de type "Information et Vie Quotidienne". L'intérêt d'évaluer les compétences des adultes est multiple. Au-delà d'une mesure de l'illettrisme de la population concernée, il s'agit d'évaluer objectivement les compétences en matière de lecture, de calcul et de compréhension orale, utiles aux adultes dans la vie quotidienne et professionnelle. L'objectif final étant de :

- chercher les déterminants des compétences à l'âge adulte.
- guider la politique de médiation de l'illettrisme.
- évaluer l'influence des compétences sur la vie professionnelle et personnelle.

Fort du diagnostic issu de l'enquête "Information et Vie Quotidienne", le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé la mise en œuvre de mesures visant à diminuer l'ampleur et l'impact de ce problème sociétal et à faciliter l'insertion dans la vie active et plus généralement dans la vie quotidienne des personnes fragilisées et singulièrement des jeunes. Ce plan s'articule autour de trois axes :

1. Préventif : engagement des établissements scolaires et des instituts de formation d'enseignants (parrainages, modules pédagogiques, animation étudiante en classe, mise en place de modules de pédagogie adaptés) ;
2. Correctif : actions particulières pour venir en aide aux "25-44 ans" (campagnes d'information via les entreprises, les organismes de formation et les services publics, actions pour stopper le décrochage scolaire et social sur la base de l'expérimentation du dispositif PASSERELLE, initiatives délocalisées en tribus) ;
3. Projectif : actions dans le domaine de l'accompagnement des parents (partenariat avec les parents, collèges de personnes ressources) ; actions dans le domaine de la culture (partenariat avec les acteurs culturels - Maison du livre, passeport culturel familial, le Rex et la culture urbaine).

Disparités Est- Ouest

Les résultats globaux masquent certaines inégalités entre les provinces (graphique 5). Ainsi, les adultes résidant aux Îles Loyauté éprouvent plus fréquemment des difficultés dans les trois domaines de compétence évalués (écrit, calcul et compréhension orale). Concernant les fondamentaux de l'écrit, la part des adultes en situation préoccupante aux Îles Loyauté est de 12 points plus élevée qu'en province Sud et de 5 points supérieure à la province Nord. En calcul et compréhension orale, les écarts de performance entre les îles et le reste du territoire sont également très marqués. Il convient toutefois de nuancer ce constat. Les résultats des Îles Loyauté sont pénalisés par l'absence de structure d'enseignement supérieur mais également de grandes entreprises, les privant des adultes parmi les plus performants (étudiants, cadres). En outre, au sein même de la province des Îles Loyauté, les résultats aux tests laissent

apparaître une certaine hétérogénéité. Par ailleurs, les personnes en difficulté, en particulier en matière de littératie, sont moins fréquentes en province Sud. La numératie fait toutefois exception : les performances y sont aussi faibles dans le Sud que dans le Nord.

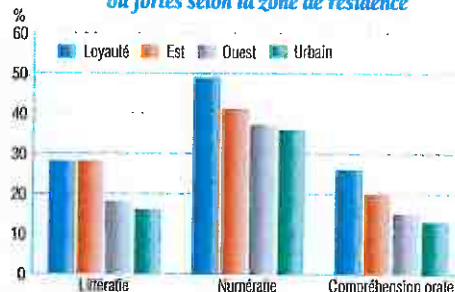
Au-delà du découpage administratif, les écarts de performance révèlent surtout une dichotomie Est-Ouest (graphique 6). Le taux d'adultes en situation préoccupante face à l'écrit est, sur la côte Est, 10 points supérieur à la côte Ouest. En revanche, les résultats de l'Ouest rural sont très voisins de ceux enregistrés dans la zone urbaine du Grand Nouméa, quel que soit le domaine de compétence évalué. Le Grand Nouméa est en proportion moins frappé par les difficultés à l'écrit mais il concentre néanmoins 58 % des personnes en situation préoccupante de Nouvelle-Calédonie.

Graphique 5 : Taux d'adultes en difficultés graves ou fortes selon la province de résidence



Source : Isee, enquête Information et Vie Quotidienne, 2013

Graphique 6 : Taux d'adultes en difficultés graves ou fortes selon la zone de résidence



Source : Isee, enquête Information et Vie Quotidienne, 2013

Parler tôt le français est un atout

Un adulte sur trois dont le français n'est pas la langue maternelle, est en situation préoccupante par rapport à l'écrit (tableau 4). Cela concerne surtout les personnes issues des communautés océaniques, locutrices d'une autre langue ou d'un dialecte pour communiquer, mais également les personnes d'origine étrangère non francophone pour qui le français est "langue étrangère". A contrario, seulement 10 % des individus dont la langue parlée dans la petite enfance était le français

sont dans cette situation. Pour ces derniers, le français n'était pas obligatoirement la langue exclusivement parlée en famille. Parler le français dès le plus jeune âge est donc un atout évident à l'écrit, mais c'est aussi un avantage dans la compréhension orale.

Tableau 4 : Influence de la langue maternelle (en %)

Langues maternelle	Performances médiocres à l'écrit	Performances médiocres en calcul	Performances médiocres en compréhension orale
Français	10	30	9
Autre langue	33	56	28

Source : Isee, enquête Information et Vie Quotidienne, 2013

29 000 adultes illettrés en Nouvelle-Calédonie.

Parmi les résidents en Nouvelle-Calédonie qui présentent des difficultés graves ou fortes face à l'écrit, la grande majorité a été scolarisée dans le système français (Métropole et outre-mer) et peut donc être considérée comme illettrée. L'illettrisme frappe ainsi plus de 29 000 adultes de 16 à 65 ans en Nouvelle-Calédonie, soit 18 % de la population. Ce taux d'illettrisme est très largement supérieur à celui que connaît la France métropolitaine (7 % pour les 18-65 ans). Il est néanmoins en-deçà de ceux qu'enregistrent la plupart des départements d'outre-mer, avec par exemple 23 % à La Réunion et 20 % en Guadeloupe.

La population des illettrés de Nouvelle-Calédonie se compose majoritairement :

- d'hommes : 56 %
- d'actifs en emploi : 48 %
- de résidents de la province Sud : 65 %
- de personnes âgées de 55 à 65 ans : 25 %

55 % des illettrés, soit 16 000 personnes, ont arrêté leur scolarité au niveau secondaire, les autres n'ayant fréquenté que l'école primaire.

Les jeunes (16-24 ans) sont moins touchés par ce phénomène mais on en dénombre malgré tout 4 000 en situation d'illettrisme.

Les inactifs plus en difficulté, les ouvriers aussi

Les personnes en emploi sont moins exposées aux difficultés, quel que soit le domaine de compétence évalué (tableau 5). Toutefois, 15 000 individus qui travaillent sont en situation préoccupante face à l'écrit. Le risque est directement lié à leur catégorie socioprofessionnelle. Ainsi, les ouvriers forment un public particulièrement fragile (graphique 7). Ils représentent 27 % des actifs occupés mais 45 % des travailleurs en difficulté

à l'écrit. Leurs performances en calcul sont également très en-deçà des autres actifs.

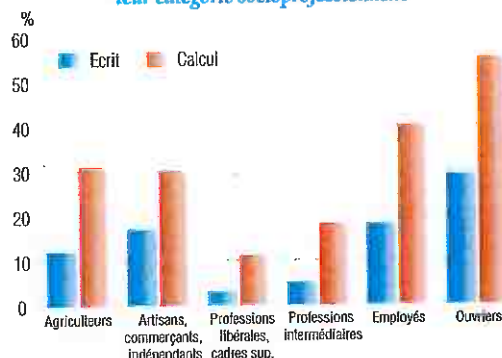
Les inactifs sont aussi très fréquemment en situation d'échec. En particulier, près d'une personne au foyer sur trois a obtenu des résultats médiocres à l'écrit. La situation est un peu moins alarmante pour les chômeurs. Pour autant, 20 % d'entre eux sont en situation préoccupante à l'écrit et 40 % en calcul.

Tableau 5 : Part des adultes ayant des performances médiocres selon leur situation professionnelle (en %)

Situation professionnelle	Écrit	Calcul	Compréhension orale
Actifs en emploi	14	33	11
Chômeur	20	40	14
Étudiant, élève, stagiaire	8	25	10
Retraité	30	40	22
Femme ou homme au foyer	32	54	27
Autre inactif	30	64	28

Champ : Personnes âgées de 16 à 85 ans résidant en Nouvelle-Calédonie.
Lecture : 20 % des chômeurs ont des difficultés (graves ou fortes à l'écrit) (moins de 60 % de réussite dans les domaines fondamentaux de l'écrit), 40 % des chômeurs ont des difficultés graves ou fortes en calcul et 14 % en compréhension orale.
Source : Isee, enquête Information et Vie Quotidienne, 2013

Graphique 7 : Actifs occupés en situation préoccupante selon leur catégorie socioprofessionnelle



Source : Isee, enquête Information et Vie Quotidienne, 2013

Des contraintes dans la vie courante

Dans la vie courante, certaines actions peuvent sembler banales et aisées à la plupart des gens mais s'avérer très problématiques pour d'autres, heureusement minoritaires. C'est notamment le cas des personnes qui ont des difficultés fortes ou graves avec l'écrit pour qui, par exemple, écrire une liste de courses, faire un chèque, lire une facture ou retirer de l'argent à un distributeur automatique, posent problème.

C'est l'action de rédiger une lettre (qu'elle soit adressée à un proche ou à caractère administratif) qui engendre a priori le plus de difficultés, selon les propres déclarations de la population interrogée. Ce phénomène ne concerne pas uniquement les adultes illettrés. 28 % des personnes en situation préoccupante à l'écrit disent avoir souvent, ou parfois, des difficultés à écrire une lettre (graphique 8). Cependant, 37 % affirment qu'ils n'en ont pas, signe sans doute d'une

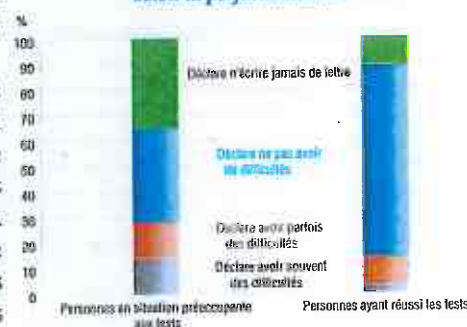
certaine "pudeur" ou réticence à avouer ses faiblesses. Par ailleurs, 35 % disent ne jamais écrire une lettre, affirmation pouvant signifier que leurs lacunes dans les compétences de base leur en interdisent l'opportunité.

A titre de comparaison, 14 % des adultes qui n'ont pas de problème avec l'écrit reconnaissent aussi avoir certaines difficultés à écrire une lettre.

A l'heure des communications modernes (textos, messagerie électronique, etc.) où la langue et la syntaxe sont souvent malmenées, il n'est pas certain que la situation s'améliore. Les personnes peu à l'aise dans la rédaction d'une lettre devront sans doute, une nouvelle fois, solliciter l'aide

d'un proche comme c'est actuellement le cas pour 92 % des illettrés.

Graphique 8 : Difficultés déclarées à écrire une lettre selon la performance aux tests



Source : Isee, enquête Information et Vie Quotidienne, 2013

Définitions

L'illettrisme, au sens de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien que scolarisées en France (Métropole et outre-mer) ne parviennent pas à lire et à comprendre un texte portant sur des situations simples de la vie courante, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.

Ne sont donc pas considérées comme illettrées des personnes analphabètes (qui n'ont jamais bénéficié d'apprentissage) et les nouveaux arrivants non francophones de nationalité étrangère pour qui le français est une "langue étrangère". Ces deux populations sont peu nombreuses en Nouvelle-Calédonie.

La littératie caractérise la capacité à comprendre et utiliser l'information contenue dans les textes écrits, dans des situations de la vie quotidienne.

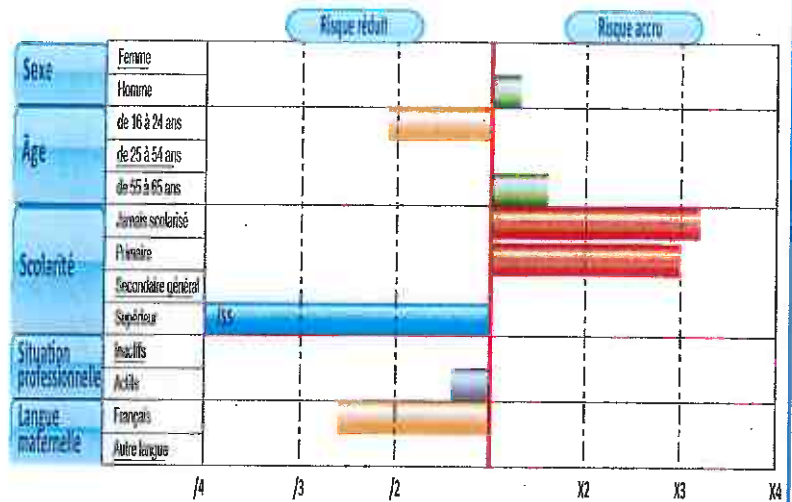
La numératie a trait à la maîtrise des bases et des règles simples de calculs pour une utilisation dans la vie courante.

L'absence de scolarisation multiplie gravement l'exposition aux difficultés en français

Plusieurs critères permettent d'expliquer le risque d'être en situation préoccupante face à l'écrit : le sexe, l'âge, le niveau d'études, la situation professionnelle ou encore la langue maternelle. Ces critères ne sont pas indépendants les uns des autres, ce qui empêche de mesurer isolément leur influence sur les performances au test. Par une modélisation économétrique, on peut toutefois distinguer l'impact d'une variable et ainsi gommer les effets de structure de la population. Cette construction théorique permet un raisonnement "toutes choses égales par ailleurs" et s'exprime en risque inhérent à chaque facteur explicatif.

La scolarité apparaît être le critère le plus discriminant (graphique 9). Une personne n'ayant jamais été scolarisée ou s'étant arrêtée en primaire a 3 fois plus de risques d'être en difficultés graves ou fortes à l'écrit qu'un individu ayant poursuivi ses études jusqu'au secondaire. À l'inverse, une personne ayant suivi des études supérieures a un facteur de risque très fortement diminué (divisé par 55) par rapport à un adulte ayant arrêté ses études au niveau d'une classe de secondaire. Toutes choses égales par ailleurs, le risque de difficulté à l'écrit est plus grand pour les hommes que pour les femmes. Néanmoins, l'ampleur de cette surexposition est faible (30 %). A sexe, âge, scolarité et situation professionnelle identiques, une personne parlant le français vers l'âge de 5 ans a 2,6 fois moins de risque d'être en situation préoccupante face à l'écrit qu'une personne dont la langue maternelle n'est pas le français.

Graphique 9 : Facteurs de risque d'être en situation préoccupante par rapport à l'écrit



Le coefficient de chaque critère s'évalue par rapport à la modalité de référence de la variable indiquée en caractères gras soulignés.

Lecture : Avoir entre 55 et 65 ans est un facteur significatif mais modéré d'être en situation d'illettrisme par rapport à une personne ayant entre 25 et 54 ans au contraire d'un adulte de moins de 25 ans qui a un risque plus fortement élargi.

Source : Isee, enquête Information et Vie Quotidienne, 2013

Méthodologie

L'enquête "Information et Vie Quotidienne" (IVQ) a pour objectif d'évaluer les compétences des adultes dans les domaines de l'écrit, du calcul et de la compréhension orale, en se référant à des situations de la vie courante. Des enquêtes du même type ont été conduites en métropole (2004 et 2011), Martinique (2007), Guadeloupe (2009), Réunion et Guyane (2011). Au-delà de quelques aménagements des questionnaires pour les adapter aux différents environnements socioculturels, les résultats de ces différentes enquêtes sont comparables entre eux.

En Nouvelle-Calédonie, l'enquête IVQ a été lancée à la fin de l'année 2012 à la demande du Gouvernement. Elle a été conduite par l'Insee avec le précieux concours de l'Insee et de l'ANLCI. Elle s'est poursuivie durant l'intégralité du premier semestre 2013 et a mobilisé une soixantaine d'enquêteurs.

3 275 logements tirés au sort dans 32 des 33 communes de Nouvelle-Calédonie (hors Bélep) ont ainsi été visités. Au final, près de 2 200 adultes (âgés de 16 à 65 ans inclus) ont participé à l'enquête.

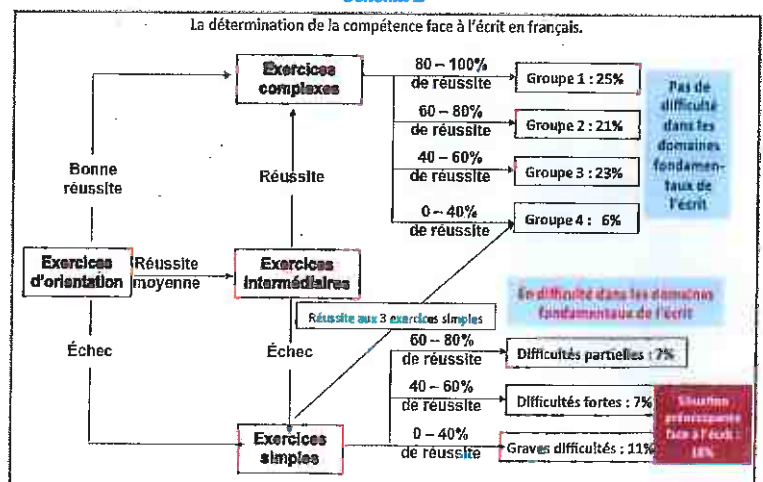
Chaque personne interrogée répond, en premier lieu, à un exercice à partir d'un support familier : un programme de télévision. Cet exercice permet d'apprécier les capacités de lecture et de compréhension de texte.

Si le taux de réussite à ce module est satisfaisant, la personne enquêtée est orientée vers des exercices plus complexes permettant d'évaluer des compétences plus élaborées comme la recherche d'information dans un document et sa mise en cohérence ou la capacité de déduction. En fonction de la proportion de bonnes réponses, les répondants sont classés dans 4 groupes de niveau (schéma 2).

Si les résultats des exercices d'orientation sont faibles, les personnes enquêtées passent des exercices plus simples (dit module ANLCI) afin de mieux caractériser leurs difficultés. L'écriture, sous la dictée, d'une liste de courses permet de tester la capacité à produire des mots ; la compréhension d'un texte simple est appréciée à partir de la lecture des titres d'un CD de musique et de questions s'y rapportant.

Les personnes qui obtiennent une note moyenne aux exercices d'orientation passent un test intermédiaire pour déterminer in fine vers quels types d'exercices (simples ou complexes) il convient de les orienter. Le questionnement porte également sur des exercices de compréhension orale et de calcul. Enfin, l'enquête recueille des éléments biographiques ayant trait à l'enfance, la scolarité, la situation socioprofessionnelle de la personne interrogée afin de contextualiser les résultats obtenus et les éventuelles difficultés détectées.

Schéma 2



Bibliographie

- N. Jonas : "Pour les générations les plus récentes, les difficultés des adultes diminuent à l'écrit, mais augmentent en calcul", Insee Première n° 1426, décembre 2012.
- F. Michalesco et H. Le Grand : "116 000 personnes en situation d'illettrisme en 2011", Insee Réunion n° 27, oct 2013.



Directeur de la publication : Alexandre Gautier
 Réalisation : Céline Whaap
 Département Publications
 Service Etudes et Diffusion
 Synthèse N° 29

Édition Novembre 2013 / 400 ECFP - 4,19 Euros

Annexe 2

Contribution écrite du Sénat coutumier

*(Commission éducation et formation,
séance du 16 février 2015)*

2290- 000 92 -02/2015/Pr-jz

Nouméa, le 17 FEV. 2015

COMMISSION EDUCATION

ET FORMATION

Conseil Economique
Social et Environnemental

18 FEV. 2015

CE 15

-2022-60

**Note relative à l'auto-saisine du CES sur « l'illettrisme
comme handicap social » en Nouvelle-Calédonie**

Compte tenu du taux important d'illettrisme en Nouvelle-Calédonie, il est nécessaire de décrire ce que cela implique réellement.

Mieux connaître l'ampleur du phénomène de l'illettrisme, pour organiser une Action efficace.

INTRODUCTION A L'ILLETTRISME

Face aux chiffres alarmants des journées d'Appel et de Préparation à la défense en 2008 soit 13, 11% des jeunes en situation d'illettrisme entre autres, à la demande du Gouvernement de la NC, une enquête « Information et Vie Quotidienne » (IVQ) a été lancée à la fin de l'année 2012, elle a été conduite par l'Issee avec le précieux concours de de l'Insee et de l'Agence Nationale pour la lutte contre l'illettrisme.

Il semble nécessaire de reprendre le sens du mot illettrisme car il constitue différents niveaux correspondant à des profils dont l'évaluation permettra d'apporter des réponses appropriées voire personnalisées.

Définitions :

L'illettrisme, au sens de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANCLI), qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien que scolarisées en France (Métropole et outre-mer) ne parviennent pas à lire et à comprendre à lire et comprendre un texte portant sur des situations simples de la vie courante, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.

Ne sont donc pas considérés comme illettrés des personnes analphabètes (qui n'ont jamais bénéficié d'apprentissage) et les nouveaux arrivants non francophones de nationalité étrangère pour qui le français est « une langue étrangère ». Ces deux populations sont peu nombreuses en Nouvelle-Calédonie.

La littéracie caractérise la capacité à comprendre et utiliser l'information contenue dans les textes écrits, dans les situations de la vie quotidienne.

La numératie a trait à la maîtrise des bases et des règles simples de calculs pour une utilisation dans la vie courante.

Quelques chiffres : 29 000 adultes illettrés en Nouvelle-Calédonie.

Parmi les résidents en Nouvelle-Calédonie qui présentent des difficultés graves ou fortes face à l'écrit, la grande majorité a été scolarisée dans le système français (Métropole et outre-mer) et peut donc être considérée comme illettrée. L'illettrisme frappe ainsi plus de 29 000 adultes de 16 à 65 ans en Nouvelle-Calédonie, soit 18 % de la population. Ce taux d'illettrisme est très largement supérieur à celui que connaît la France métropolitaine (7% pour les 18-65 ans). Il est néanmoins en-deçà de ceux qu'enregistrent la plupart des départements d'outre-mer, avec par exemple 23% à la Réunion et 20 % en Guadeloupe.

La population des illettrés de Nouvelle-Calédonie se compose majoritairement :

- d'hommes : 56%
- d'actifs en emploi : 48%
- de résidents de la province Sud : 65%
- de personnes âgées de 55 ans à 65 ans : 25%

55% des illettrés, soit 16 000 personnes, ont arrêté leur scolarité au niveau secondaire, les autres n'ayant fréquenté que l'école primaire.

Les jeunes (16-24 ans) sont moins touchés par ce phénomène mais on dénombre malgré tout 4000 en situation d'illettrisme.

Concernant l'argumentaire du projet de vœu du CESE suit une logique en partant de l'existant au niveau international jusqu'au niveau local, la partie qui nous intéresse. Les constats relevés à partir des sources bibliographiques, appuyées sur les auditions des personnes ressources, lors des commissions ont identifié les différentes étapes où sont repérés les profils inhérents à l'illettrisme.

Les recommandations préconisées sont appropriées et sont situées, à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie puis à un niveau plus ciblé à savoir la famille, l'école, la formation et le monde professionnel.

La lutte contre l'illettrisme en Nouvelle-Calédonie

L'illettrisme, grande cause nationale 2013, préoccupant générateur d'exclusion. La Nouvelle-Calédonie n'échappe pas à ce phénomène. Les pouvoirs publics en ont pleinement conscience et un comité de pilotage de lutte contre ce fléau a été mis en place en juillet 2009. Pour éclairer et optimiser les politiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme, il a été jugé

indispensable de déterminer les contours de ce phénomène polymorphe et de caractériser les publics les plus exposés. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a donc décidé de conduire localement une enquête de type « Information et Vie Quotidienne ». L'intérêt d'évaluer les compétences des adultes est multiple.

Au-delà d'une mesure de l'illettrisme de la population concernée, il s'agit d'évaluer objectivement les compétences en matière de lecture, calcul et de compréhension orale, utiles aux adultes dans la vie quotidienne et professionnelle. L'objectif final étant de :

- chercher les déterminants des compétences à l'âge adulte.*
- guider la politique de remédiation de l'illettrisme.*
- évaluer l'influence des compétences sur la vie professionnelle et personnelle.*

Fort du diagnostic issu de l'enquête « Information et Vie Quotidienne », le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé la mise en œuvre de mesures visant à diminuer l'ampleur et l'impact de ce problème sociétal et à faciliter l'insertion dans la vie active et plus généralement dans la vie quotidienne des personnes fragilisées et singulièrement des jeunes. Ce plan s'articule autour de trois axes :

Préventif : engagement des établissements scolaire et des instituts de formation d'enseignants (parrainages, modules pédagogiques, animation étudiante en classe, mise en place de modules de pédagogie adaptés) ;

Correctif : actions particulières pour venir en aide aux « 25-44an » (campagnes d'information via les entreprises, les organismes de formation et les services publics, actions pour stopper le décrochage scolaire et social sur la base de l'expérimentation du dispositif PASSERELLE, initiative délocalisées en tribus) ;

Projectif : actions dans le domaine de la culture (partenariat avec les acteurs culturels- Maison du livre, passeport culturel familial, le Rex et la culture urbaine).

QUELQUES OBSERVATIONS

Pour la partie traitant de ce phénomène au niveau pays, il paraît plus approprié de faire des observations en suivant le raisonnement formulé par les commissions concernées du CESE.

Compte tenu du contexte historique et politique de la Nouvelle-Calédonie, le sénat coutumier dans le cadre de ses missions souligne l'intérêt à partir des résultats de l'enquête « IVQ » sollicitée par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le sénat coutumier appuie les recommandations faites à partir des constats qui ont dressé et qui ont permis de cibler des actions au niveau de la prévention, de la remédiation et des perspectives en vue de lutter contre l'illettrisme.

Considérant les résultats issus de l'enquête, il apparaît primordial de mettre l'accent sur plusieurs points forts :

Au niveau de l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie :

- L'apport financier à tous les niveaux sur des projets estimés comme efficaces.
- Le travail de prévention, de communication et d'information : faire prendre conscience à la société calédonienne de ce phénomène, au niveau institutionnel, des organismes privés ou publics avec l niveau institutionnel.
- Privilégier un travail de coordination, de partenariat entre tous les acteurs potentiels en s'appuyant sur une mutualisation des moyens (diffusions des informations).
- Accompagnement étroit : assurer un suivi pour lutter contre l'illettrisme, assurer un accompagnement à travers le repérage depuis la petite enfance jusqu'à la sortie de la formation au monde de l'insertion voire du monde professionnel
- Mise en place d'un observatoire** regroupant tous les acteurs et structures disposés à agir sur l'illettrisme, à chaque niveau de la société civile en passant par les institutions, collectivités voire organisations non gouvernementales.

Au niveau de la famille, l'école, la formation et le monde professionnel :

Les recommandations apportées au niveau de la famille, de l'éducation, de la formation, de l'insertion et du monde professionnel doivent faire l'objet de plans d'actions pour leurs mises en œuvre et doivent faire l'objet d'une estimation, d'une évaluation régulière avec une méthode de suivi.

On relève l'importance de la sensibilisation au phénomène par l'information qui doit être généralisée de la ville à la tribu pour toucher le plus grand nombre de la population.

Faire prendre conscience qu'il y a des dispositifs qui existent pour y répondre et qu'il faut poursuivre sur le traitement par le renforcement des structures existantes, ou par la création de nouvelles prenant en compte les réalités locales, culturelles propres à la situation de la Nouvelle-Calédonie.

Le rôle primordial de la famille : informer et sensibiliser les familles, de sorte de ne pas les culpabiliser ou de susciter un sentiment de gênes. Leur faire prendre conscience de l'importance d'y remédier pour eux-mêmes et surtout pour leurs enfants. A ce niveau, il faut en s'appuyant sur les réseaux associatifs qui existent déjà ou alors encourager la création, faire appel aux structures de proximité via les « maisons de quartier » (mairies), ou autres. La famille doit être considérée comme un partenaire indispensable qui peut impacter de manière directe au niveau de l'enfant dans le cadre scolaire.

Au niveau de l'école : mettre l'accent sur les apprentissages, étape qui relève ici de la compétence des bases et qui lorsqu'elle n'est pas intégrée crée un handicap, quelles méthodes innovantes pourraient apporter des solutions. Il faut voir aussi la formation du personnel

encadrant, enseignant qu'il soit en mesure de repérer les enfants en difficulté mais aussi qui puissent apporter des mesures. Là, aussi, il faut la mise en place de dispositif de prévention contre l'illettrisme au sein du projet éducatif dans l'ensemble du pays.

Les constats faites au niveau de l'école démontrent un taux considérable d'échec scolaire accentué avec un nombre d'absentéisme non négligeable de la part des élèves mais il ne faut pas ignorer celui du personnel enseignant qui même dans une durée courte peut pénaliser un grand nombre de classes et d'élèves. Cette situation d'absentéisme peut avoir un impact direct sur le temps d'apprentissage au niveau des programmes et contenus scolaire.

La valorisation de la culture et des langues kanak : Préoccupation du sénat coutumier

Ce qui intéresse particulièrement le sénat coutumier concerne la place donnée à la promotion et à la valorisation de la culture kanak, notamment la nécessité de l'enseignement des langues kanak.

En ce sens, le sénat coutumier dans sa mission principale qui est de défendre l'identité kanak, compte tenu du contexte actuel, se préoccupe de la place qui est donnée à la coutume, l'identité kanak, aux langues kanak... mis en exergue par la charte du peuple kanak en avril 2014 au Kowe Kara. Et par la même, réfléchit et s'organise pour la transmission de tout cet héritage ancestral.

Le sénat coutumier a pour sa part, suite à différentes sollicitations de la part du gouvernement, du haut-commissaire a toujours défendu la prise en compte de la société et du peuple kanak, notamment l'importance de valoriser les langues kanak par exemple, dans le cadre scolaire s'étendant au cadre universitaire, tout en s'appuyant sur la reconnaissance telle que les Accords de Matignon et de Nouméa le mentionnent.

Le sénat s'appuie sur les études réalisées par des experts tels que Jean-Jacques Vernaudon, Marie Salaun, Véronique Fillol, « *la fin d'une école monolingue ? Décolonisation, idéologies linguistiques et réforme de l'enseignement : le cas de la Nouvelle-Calédonie contemporaine* » pour défendre la nécessité d'enseigner les langues kanak en plus du français « la double valorisation des langues kanak d'une part, du français d'autre part, favorise le développement d'une compétence bilingue. Les deux langues ne sont pas concurrentes mais complémentaires, en « duo » plutôt qu'« en duel » (Bernabé, 1999). Tant que cette double valorisation n'est pas complètement intériorisée par l'élève, il est inutile d'attendre chez une majorité d'élève en difficulté, une grande motivation pour utiliser le français comme langue d'enseignement/apprentissage/acquisition.

La maîtrise d'une langue kanak, diminue chez l'élève les sentiments de peur face à l'acculturation et l'enculturation, qui le poussent à refuser la langue et la culture françaises. La peur d'être assimilé diminuant, l'intégration sociale est favorisée. »

Le bilinguisme ou le plurilinguisme avec l'institutionnalisation de la présence des langues kanak dans le système éducatif doit déboucher sur une modification des attitudes vis-à-vis de

la diversité linguistique. Apprendre une autre culture permet de s'ouvrir aux différences et de mieux connaître son propre pays.

Or, force est de constater que même avec l'étude conduite dans les classes maternelles à Drehu qui a montré que le dispositif a été efficace et que la langue Drehu, n'a pas porté atteinte à l'apprentissage du français, cela n'a pas suffi aux élus du congrès. Pour ce qui est de l'école élémentaire, il y a eu une proposition d'amendement selon lequel la poursuite de l'enseignement des langues kanak à l'école n'entrera en vigueur qu'après une expérimentation scientifique. A ce jour, il n'y a toujours pas eu d'expérimentation, pour savoir si la poursuite de l'enseignement des langues kanak est souhaitable, dans l'intérêt de l'enfant.

Au seul motif, que la langue kanak est facultative et doit faire l'objet de demandes de la part de parents. Cela démontre encore cette importante réticence, une méfiance, voire un déni des langues kanak, déjà à un niveau institutionnel.

Au niveau du monde du travail et de la formation professionnelle, devant le nombre encore insuffisant de dispositifs, il est certes nécessaire de partir de données bien précises pour être en mesure de répondre de manière efficace et ciblée selon l'entreprise, l'établissement en coordination avec les structures de formation. Là aussi, les employeurs et les responsables des centres de formation doivent se concerter au sein de l'organisme à l'échelle pays, pour le lien avec toutes les autres structures publiques privé, les forces vives.

Les réflexions du sénat coutumier (avis concernant le calendrier scolaire en milieu coutumier sollicité par la Direction de l'enseignement en Nouvelle-Calédonie, avis sur le « grand débat école », auto-saisine sur le service civil citoyen...)

Par ailleurs, dans le cadre de travaux réalisés par le sénat coutumier notamment le rapport sur la marginalisation de la jeunesse kanak et les moyens de lutter contre la marginalisation d'une partie d'elle, des constats ont été relatés sur le problème de l'échec scolaire vécu majoritairement par les jeunes kanak, les 20 % de jeunes qui à la sortie du collège disparaissent et dont on n'a plus trace, le nombre de jeunes kanak qui se retrouvent au camp-est, au CHS sans compter les jeunes ou enfants qui sont placés et suivis dans des foyers ou dans des familles d'accueil.

Pour certains de ces jeunes, les causes remontent à la structure de base la cellule familiale où ils ont vécu des difficultés pour diverses raisons et pour la plupart ont vécu une rupture familiale, clanique, tribale lesquels n'ont pas eu la transmission d'un certain nombre d'éléments indispensables à leur épanouissement et qui ont notamment été privés de la langue maternelle... Ces jeunes sont prédisposés à devenir des profils inhérents à l'illettrisme sans compter les autres risques auxquels ils peuvent-être confrontés.

Est-ce que ces jeunes rentrent dans les chiffres ressortis de l'enquête. Y'at-il une corrélation entre la situation vécue par une partie de cette jeunesse et les chiffres issus de l'enquête ?

Cartographie spatiale, géographique, ethnique : il serait intéressant de voir plus précisément, la répartition ethnique, géographique des résultats de l'enquête pour apporter des réponses

ciblées et ajustées. Il y a ici, une volonté d'agir concrètement sans renforcer la stigmatisation déjà trop pesante sur la jeunesse kanak.

Suite à l'avis émis à Mr Yves DASSONVILLE, l'ancien Haut-commissaire en 2008, le sénat avait proposé la mise en place d'un service civil citoyen en partant des constats dressés, entre autres sur l'impact de la disparition du service militaire obligatoire qui pouvait expliquer, le manque de cadres évoqués par les jeunes eux-mêmes, lors de l'enquête. Cette proposition a été également transmise au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie lorsqu'Harold Martin a été le président.

Compte tenu du contexte actuel, de la démographie de la NC qui est jeune puisqu'elle représente 60% de la population générale. Et en référence à la déclaration de la politique générale de la présidente Cynthia LIGEARD, le Sénat réitère son souhait de voir se mettre en place un tel dispositif ayant une conséquence budgétaire en matière de gestion. Le Sénat coutumier avait proposé que soit faite une étude de faisabilité.

Ainsi, il est certain que l'illettrisme ne sera enrayé que sur une véritable volonté d'agir de la part de la société calédonienne dans toutes ses représentations, à tous les niveaux.

Des dispositifs ont fait leur preuve d'efficacité mais qui, pour des raisons financières ont dû être arrêtés. Effectivement, même si l'enquête a pu démontrer l'ampleur de l'illettrisme en Nouvelle-Calédonie, une action organisée et réfléchie nécessite un financement. D'où l'intérêt que l'ensemble de la société civile et les forces vives, et les institutions œuvrent tous ensemble pour permettre de résorber ce phénomène.

Le Président de la commission

Education et Formation



Joseph NEKARE

